

# CONSEIL MUNICIPAL

## ***Procès-verbal de la séance du 10 février 2021***

Affichage du 11/02/2021

Le 10 février 2021 à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS**

L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOÏT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, M. PABOEUF, adjoints,  
M. LE GENTIL, V. AIT TALEB, N. LOGEAIS-PIEL, L. ALLIAUME, Q. JAGOREL, B. TANCRAJ, J.-L. VAULEON, N. LUCAS, L. FAROUJ, E. SAUVAGET, G. LE BRIS, S. TOUZEAU, N. JAOUEN, S. MACÉ, T. PHAM, T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, A. BIDAULT, S. LAPIE conseillers municipaux.

### **ABSENTS EXCUSES**

J.-Y. LOURY, S. LABOUX MORIN, R. TREGUER, M. TOMASI

### **PROCURATIONS**

J.-Y. LOURY à T. FAUCHOUX, S. LABOUX MORIN à K. LEPINOIT-LEFRENE, R. TREGUER à M. LE GENTIL, M. TOMASI à B. TANCRAJ

### **SECRETAIRE**

T. PHAM

T. PHAM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, la Maire ouvre la séance.

Mis aux voix, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2020, est adopté.

## **1. RAPPORT D'ACTIVITES ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE RENNES METROPOLE 2019**

(Rapporteur : L. BESSERVE/M. LE GENTIL)

L'article L 5211-39 du CGCT prévoit, dans un souci de transparence administrative que soit réalisé un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale.

Il appartient qu'il en soit fait une présentation au conseil municipal. Dans ce cadre, il a été présenté le rapport d'activités et développement durable de Rennes Métropole pour l'exercice 2019.

**R. PIEL :** Ce rapport n'a d'intérêt que s'il éclaire l'avenir, ce sera le sens de mon intervention. Je la commencerai par la question de l'Égalité Homme/Femme. Cette question qui intéresse les élus métropolitains pour les personnes travaillant dans leur administration et leurs services, est estimable, mais qu'en est-il des élus eux-mêmes ?

Il y a 112 conseillers métropolitains : 48 femmes (42.8%) 64 hommes (57.2%). L'obligation de parité n'est pas inscrite dans la définition de cette assemblée.

Si la présidence de l'agglomération est tenue par une femme, sur les 20 vice-présidences, 13 sont occupées par les hommes et 7 par les femmes (35%).

Pour les 15 conseillers métropolitains membres du bureau il y a 14 hommes et 1 femme soit 7% des effectifs.

Les autres conseillers et conseillères métropolitains sont répartis de la façon suivante : 36 hommes et 40 femmes. Il y a donc des ressources pour appliquer la règle de l'égalité dans la sphère gouvernante.

Plus on monte dans la hiérarchie, moins il y a de femmes. Les femmes sont majoritaires chez les simples conseillers métropolitains mais chez les membres du bureau, elles ne représentent plus que 22.8%. Pour l'égalité Femme/Homme, il y a encore un travail certain à faire. Il est aussi assez significatif de constater que ceux qui débattent de l'égalité ne se l'appliquent pas.

Premièrement.

Deuxièmement et sur le rapport, dans l'ensemble, les préoccupations exposées sont louables. Que ce soit sur l'accueil des populations, la solidarité (le dispositif Sortir, les aides pour le logement), l'écoresponsabilité (le plan climat) l'économie, la culture, l'habitat, l'eau... Il n'est pas question de reprendre ici les chapitres les uns après les autres.

En revanche, il est nécessaire de marquer une pause sur la croissance démographique de la Métropole. 2020: Rennes c'est 222 000 habitants. RM c'est 454 000. Plus de 5000 logements supplémentaires ont été construits en 2019 (4500 logements construits en moyenne de 2015 à 2018), saluons au passage la rénovation des logements (6000 par an jusqu'en 2025) ... Prévision 2040 : 95 000 nouveaux habitants sur le territoire. Si une maison ou un appartement se constitue de 3 personnes c'est 31 667 logements supplémentaires qu'il faudra construire. En moyenne, il faudra 1667 habitations supplémentaires par an ce qui semble peu « corrélant » avec le bilan de 2019 (5000 logements construits je le rappelle).

(Aparté : on obtient 2272 habitation/an avec un ratio de 2.2 habitants par logement).

Pourquoi cette différence ? Comment vont se répartir les nouvelles populations sur le territoire de la métropole ? Comment se positionnent les diverses forces politiques dont Europe Écologie Les Verts, sur cette question ?

Gilles DREUSLIN, Maire PS de Chantepie, a confié dans OF réfléchir sur le rythme de l'urbanisation de sa ville. « Nous aurions, dit-il préféré voir un lissage progressif dans le temps ».

Nous faisons nôtre cette déclaration car BETTON va inéluctablement vers une « embolisation » des voies de déplacement au rythme où vont les nouvelles constructions et plus spécialement celles empruntées chaque jour pour aller au travail ?

Cette situation nous place de facto sous un régime de contraintes métropolitaines où les habitants, pour leurs activités professionnelles vont très majoritairement vers la ville centre.

La voiture est le seul facteur pris en compte comme responsable des difficultés de circulation. Très peu de solutions efficaces sont apportées pour corriger cette situation malgré le PDU. Pire l'arrivée de populations nouvelles aggrave la situation. Il y en a un peu marre de culpabiliser sans cesse les automobilistes. Les élus métropolitains font le pari que les habitants changeront d'attitude voire d'habitude. Connaissent-ils bien leurs contraintes, leurs nécessités, leurs besoins, leurs problèmes autre que celui d'aller au travail ? L'emploi de la voiture s'arrêterait-elle à cette exigence ? N'ont-ils pas d'autres nécessités telles que les rendez-vous, les courses, la vie familiale, la vie sociale, les loisirs... ?

Certes, une étude va être menée près d'habitants de Chantepie pour aborder ces questions. Il est temps. Il faut très sérieusement, enfin, se poser les bonnes questions et ne pas y répondre à la place des intéressés. Concertation avec la population, démocratie participative : pourquoi ne pas initier à Betton cette étude. L'organisation de votre majorité le permet largement.

Allez-vous augmenter les contraintes des bettonnais ou allez-vous trouver avec eux les solutions ?

Certes, la marche à pied, le vélo, le co-voiturage, les transports en commun, mais, dans les politiques mises en œuvre, leur donne-t-on les conditions de faire le poids pour supplanter la voiture ? Avec le but de la Métropole de diminuer de 10% le trafic routier, le vélo devra représenter 9% du trafic... Aujourd'hui le vélo représente 3.1% des moyens de déplacement ... les transports collectifs 13%.

3.1 plus 13 = 16%. La voiture représenterait 84% des modes de déplacement. Dans ce rapport ne sont renseignés ni la marche à pied en tant que mode de déplacement exclusif ni d'autres moyens alternatifs. Qu'en est-il des autres modes de déplacement ?

Autre considération : Bilan de mandat 2014/2020 de BETTON de la majorité actuelle : 6 kms de nouvelles pistes cyclables – 1 km par an !!! À tous les niveaux, nous ne sommes pas à la hauteur !!!

Ces constatations interrogent L'implantation des activités économiques : On sait où elles sont implantées, aujourd'hui concentrées sur Rennes, les grands axes et la première ceinture. Dans l'avenir où vont s'installer les administrations, les entreprises, les activités au sens large ? Va-t-on continuer à concentrer l'emploi sur Rennes et sa première ceinture ? N'y a-t-il pas des lieux stratégiques à investir par exemple autour des gares ferroviaires ? Ne doit-on pas relocaliser certaines activités en les déplaçant du centre ?

Les questions sont posées. Il reste à y répondre convenablement.

Troisièmement, les finances. Le compte administratif enregistre des dépenses réelles à hauteur de 854.23 millions d'euros pour un budget estimé à 1062 millions. Il y a des moyens !

Pourtant la réforme de la fiscalité locale et des indicateurs financiers va changer la donne des recettes.

Pour les communes, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la taxe foncière perçue par les départements. Pour les EPCI à fiscalité propre, la suppression de la taxe d'habitation sera compensée par l'affectation d'une fraction du produit de la TVA encaissé par l'État. Bien !

Il reste cependant que le projet de réforme dans sa version actuelle n'est pas favorable à Rennes Métropole.

Pouvez-vous nous exposer les conséquences de cette réforme ?

Quatrièmement : un appel à projet national appelé « Agriculture Climat Territoire » a été remporté par Rennes Métropole. Les buts sont honorables, mais quand on lit que pour effectuer des échanges de parcelles à l'amiable on montera des groupes de 2-3 ou 4 paysans on se demande ce qu'il y a derrière ce mot de paysan. N'y aurait-il que des paysans sur le territoire de la Métropole, l'exploitation monoculture approchant les 100 ha ou les dépassant n'existerait-elle pas ?

Question simple : Après votre définition de ce qu'est la paysannerie, combien y a-t-il de paysans sur Rennes Métropole ?

Question subsidiaire : Pourquoi donne-t-on la part belle aux fermes industrielles agricoles puisqu'elles ne sont pas, non plus d'un seul tenant et qu'elles sont d'énormes consommatrices d'espaces et d'énergie ?

Pour conclure : les grands défis de Rennes Métropole résident principalement dans la maîtrise des flux et la répartition des nouveaux habitants sur le territoire et donc de la construction des nouveaux habitats. Cette préoccupation ne trouvera sa résolution que dans l'égalité répartition de l'activité économique, des services, des administrations, ce qui agira précisément et favorablement sur la problématique des déplacements. La question des infrastructures, les modes d'organisation du travail accompagnant cette politique, sont aussi essentiels à prendre en considération. La recherche de l'équilibre à tous ces niveaux est essentielle... Équilibre et rééquilibre qui semblent de plus en plus échapper au contrôle des décideurs car les décisions politiques n'agissent pas sur les bons leviers ou si les leviers sont bons, l'action est peu efficace.

Le but est, aussi, d'obtenir l'adhésion des populations et non son assujettissement à des mesures qu'elles jugeraient injustes et par là, discriminante. La démocratie participative doit prendre ici toute sa dimension. Il y a un travail local à réaliser. Merci.

**L. BESSERVE :** On ne va pas pouvoir répondre point par point. Mais quelques remarques sur la croissance démographique. Certes, il y a une croissance démographique et surtout sur l'aire urbaine parce que Rennes Métropole est un territoire attractif de par les politiques qu'elle mène. La Bretagne est une région qui attire mais aussi de par les enjeux climatiques, le déploiement de la ligne LGV, les prévisions qui ont été faites pour élaborer le PLH ont été atteintes et heureusement que le scénario a été prévu dans ce sens-là sinon nous aurions encore plus de tensions sur les logements. Il y a tout un travail de fait par la Présidente et le vice-Président à la prospective André Crocq pour aller à la rencontre de tous les territoires voisins pour mener cette réflexion plus largement de l'attractivité qui s'étend même sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine. Il vaut mieux être dans ce sens-là qu'en perte de vitesse. Vous avez évoqué les différents moyens de transports, de « l'embolisation », le terme est peut-être un peu fort. Il y a eu tout un travail de fait à travers le plan de déplacement urbain qui a été élaboré ces derniers temps avec ce souhait d'activer le levier du covoiturage. On disait : « une journée de covoiturage suffirait à résorber certains bouchons à certaines heures de pointe ». On pourrait dire aujourd'hui : « c'est peut-être une journée de télétravail ». C'est quelque chose que l'on n'avait pas imaginé et dans le contexte actuel finalement certaines choses se règlent en termes de circulation.

Rennes Métropole a aussi engagé des études sur les liaisons tram-bus sur 5 sites et puis aussi sur la halte ferroviaire dont Morvan LE GENTIL parlait tout à l'heure.

Sur l'aspect Finances, le débat d'orientations budgétaires a été présenté en Conseil Métropolitain. Les Finances sont saines, les investissements sont conséquents et il y aura une augmentation de l'encours par habitant au niveau de Rennes Métropole dans les années qui viennent et nous aurons l'occasion de le présenter au budget 2021 métropolitain.

Quant à la thématique de l'agriculture, toutes les questions que vous posez depuis de nombreuses années il y a un observatoire de l'agriculture élaboré par le Pays de Rennes et si vous allez sur le site du Pays de Rennes, vous trouvez très facilement l'ensemble de ces éléments avec tout un travail sur l'agriculture et notamment la transition agricole.

Une remarque sur l'égalité hommes-femmes, effectivement nous ne sommes à l'égalité mais il y a une très nette amélioration d'année en année de mandat en mandat et espérons que pour le prochain mandat, il y ait de plus en plus de femmes à la Métropole.

**T. ANNEIX** souhaite faire 2 remarques :

-Madame la Maire, nous vous avons interpellé à deux reprises sur la nécessité de protéger les eaux souterraines et les techniques nécessaires à appliquer lors de construction d'immeubles sur notre commune. Vos réponses tendaient vers le statu quo.

La présentation de ce rapport et votre fonction de deuxième vice-présidente de Rennes Métropole en charge de l'aménagement, nous permet à nouveau de vous demander de faire évoluer la réglementation en la matière et de tendre vers la technique de cuvelage qui s'impose dans de nombreuses autres collectivités. Merci, Madame la Maire de nous faire connaître prochainement, au conseil municipal, la prise en compte de notre demande auprès de Rennes Métropole.

-Rennes Métropole a communiqué sur les nouvelles étapes du développement du REV, l'on apprend, que le bureau métropolitain où vous siégez, Madame la Maire, a validé les avant projets des tronçons Rennes / Montgermont, Rennes / Cesson sévigné pour une livraison second semestre 2022 pour le premier et début 2023 pour le second.

On apprend également la mise à l'étude début 2021 des avant-projets Rennes /Noyal-Chatillon sur Seiche, Rennes / Le Rheu et Rennes/ Chartres de Bretagne avec des livraisons envisagées mi 2022 pour les deux premiers et second semestre 2022 pour Chartres de Bretagne.

Pouvez-vous, Madame la Maire, nous indiquer un calendrier pour la ville de Betton pour la réalisation de la piste cyclable sécurisée vers Maison – Blanche inscrite dans votre programme. Merci.

**L. BESSERVE** : Sur la première question, même si je n'ai pas eu de demande écrite de votre part, j'ai rapporté votre question au service aménagement de Rennes Métropole. Donc le temps que l'étude se fasse... je ne manquerai pas de vous tenir informé, je pourrais le rapporter en Commission Aménagement. Et sur le réseau express vélo, on a été une des premières communes à avoir un réseau express vélo notamment celui qui passe par Décathlon et qui rejoint le secteur Est de Rennes et la deuxième ligne est à l'étude avec un premier scénario qui était assez complexe ; Rennes Métropole et les services étaient en train d'étudier un scénario plus simple et qui pourrait très certainement faire aboutir le REV plus tôt qu'initialement prévu par rapport aux sommes budgétaires qui y étaient consacrées. Donc je ne peux pas donner de date puisque c'est à l'étude. Ce sujet sera aussi rapporté en Commission Aménagement du territoire et développement durable, mobilités et présenté au Conseil des Mobilités. On en est au tout début donc je ne peux pas donner d'échéance pour le moment.

**R. PIEL** : J'ai posé des questions. Est-ce que je pourrai avoir des réponses ?

**L. BESSERVE** : Je ne peux pas reprendre toutes les questions une par une. Je ne peux pas amener toutes les réponses ici. Mais faites-moi un écrit, parce que lorsque vous posez ces questions en Conseil Municipal, on peut y répondre d'une façon ou d'une autre dans nos interventions et nous considérons que nous y avons donc répondu. Si vous considérez que nous n'avons pas apporté de réponse, vous les reformulez par écrit et nous vous répondrons par écrit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de ce rapport.

## 2. PACTE DE GOUVERNANCE DE RENNES METROPOLE

(Rapporteur : L. BESSERVE/M. LE GENTIL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire et notamment sa partie concernant « la mise en œuvre et les perspectives »,

Vu la délibération n° C 14.495 du 18 décembre 2014 approuvant la charte de gouvernance,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole.

Vu la délibération n° C 20.060 du 9 juillet 2020 engageant l'élaboration du pacte de gouvernance,

La charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire en décembre 2014 a marqué une nouvelle étape de la construction intercommunale et accompagné la transformation de la communauté d'agglomération en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Elle a conforté les instances de construction de la décision métropolitaine et renforcé les relations entre Rennes Métropole et ses communes membres, notamment en mettant en place des comités de secteur, devenus piliers de la gouvernance de proximité.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil de Rennes Métropole a décidé, d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la métropole et les communes membres, sur la base de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

La conférence des maires a confié la préparation de ce pacte de gouvernance à un groupe-projet associant des élu(e)s et élus communautaires représentant la diversité géographique et politique de la métropole. Cette démarche d'élaboration a permis de dresser le bilan de la gouvernance et du fonctionnement des instances de Rennes Métropole.

Issu de ces travaux, ce pacte de gouvernance réaffirme les principes et les valeurs partagés de l'intercommunalité sur notre territoire. Il a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation de la métropole et des communes-membres. Il favorise également l'association des élu(e)s et des élus des communes aux réflexions et projets métropolitains. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté par le conseil métropolitain.

Le projet de pacte de gouvernance, après échanges dans le cadre de la conférence des maires, est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes membres, avant son adoption par le conseil métropolitain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole avant son adoption par le conseil métropolitain.

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 28 votes « pour », 5 absentions (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

## 3. APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2020

(Rapporteur : F BROCHAIN)

Conformément à l'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la collectivité ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune.

Ainsi sur l'année 2020, ce sont 19 actes qui ont été signés, représentant 6 acquisitions pour un montant de 49 246, 78 € et 13 cessions représentant un montant de 1 869 861,38 € (dont 874 328 € au titre du budget de la Ville de Betton).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées en 2020 par la collectivité ou pour son compte.

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 28 votes « pour », 5 absentions (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

#### **4. TRANSFORMATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES 2021** (Rapporteur : L. BESSERVE)

Le statut de la fonction publique territoriale permet aux agents de bénéficier d'avancements de grade et de promotion interne sous certaines conditions d'ancienneté, d'obtention de concours, ou examen professionnel. La liste de ces agents établie par le Centre de Gestion est soumise à La Maire. En application des lignes directrices de gestion arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2021, La Maire peut décider de les nommer sous réserve que les agents remplissent les conditions d'avancement, qu'ils exercent les fonctions correspondant au nouveau grade et que l'emploi soit vacant au tableau des effectifs de la collectivité.

Afin de pouvoir procéder à la nomination de ces agents au grade supérieur, il convient de transformer les emplois en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **TRANSFORMER** ces emplois sur les nouveaux grades au titre du tableau d'avancements de grade 2021 et des redéploiements.

<b>Postes à transformer</b>	<b>Postes après transformation</b>	<b>Date effet</b>
<b>Ingénieur à temps complet créé par délibération N°02-60 du 28/03/2002</b>	Ingénieur Principal à temps complet (Mission ingénierie- prospective)	01/03/2021
<b>Agent de Maîtrise à temps complet créé par délibération N°16-62 du 06/07/2016</b>	Agent de Maîtrise Principal à temps complet (Unité Bâtiments)	01/03/2021
<b>Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet créé par délibération n°09-50 du 29/04/2009 et modifié par le décret 2016-596 du 12 mai 2016 mettant en œuvre le protocole relatif aux parcours professionnel, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) concernant les cadres d'emplois de catégorie C.</b>	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> Classe à temps complet (Service hygiène-restauration-logistique)	01/03/2021

<b>Adjoint Technique à temps non complet 32h/35<sup>ème</sup> créé par délibération N°07-138 du 07/11/2007 et modifié par le décret 2016-596 du 12 mai 2016 mettant en œuvre le protocole relatif aux parcours professionnel, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) concernant les cadres d'emplois de catégorie C.</b>	Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps complet (Service hygiène-restauration-logistique)	01/04/2021
<b>Adjoint d'Animation à temps complet créé par délibération N°12-16 du 08//02/2012</b>	Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps complet (Service écoles-périscolaire)	01/03/2021
<b>Adjoint administratif à temps non complet 28h/35<sup>ème</sup> créé par délibération N° 20-71 du 08/07/2020</b>	Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> Classe à temps non complet 28h/35 <sup>ème</sup> (Service finances)	01/03/2021

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET (35h/35<sup>ème</sup>)**

(Rapporteur : L. BESSERVE)

Un agent sur le grade d'adjoint d'animation a réussi le concours interne d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe. Ce grade étant en adéquation avec son profil de poste, il est proposé de créer le poste pour pouvoir nommer l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **CREER** l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET (35h/35<sup>ème</sup>) EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (35h/35<sup>ème</sup>)**

(Rapporteur : L. BESSERVE)

A la suite de la mutation d'un agent au sein de l'unité bâtiments, il convient de transformer le poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) en poste d'Adjoint Technique à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) pour pouvoir nommer l'agent retenu par le jury de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

▪ **TRANSFORMER** l'emploi d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) créé par délibération n°19-09 du 06/02/2019 en poste d'Adjoint Technique à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (34h/35<sup>ème</sup>) EN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET (35h/35<sup>ème</sup>)**

(Rapporteur : L. BESSERVE)

En vue d'obtenir la meilleure adéquation possible entre les besoins des services et leurs effectifs, il est nécessaire de transformer un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet (34h/35<sup>ème</sup>) en un poste d'Adjoint Technique à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) au sein du Pôle Relation aux Citoyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

▪ **TRANSFORMER** l'emploi d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe à temps non complet (34h/35<sup>ème</sup>) créé par délibération n°12-11 du 01/02/2012 en poste d'Adjoint Technique à temps complet (35h/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8. MARCHÉS PUBLICS - PATRIMOINE BATI : OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT ET DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE DES OMBLAIS – PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX»**

(Rapporteur : B. ROHON)

Quinze marchés de travaux ont été conclus pour la réalisation de l'opération de construction d'un restaurant et de rénovation de l'école maternelle au sein du groupe scolaire des Omblais.

Le déroulement du chantier a fait apparaître la nécessité de procéder à certains ajustements, qui requièrent la passation d'avenants.

Les avenants nécessaires sont proposés dans le tableau ci-après, lequel intègre les modifications antérieures afin d'avoir une vision globale de l'état des contrats en cours d'exécution.

<b>SITUATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL EN € H.T.</b>							
<b>DÉSIGNATION DES LOTS</b>		<b>MONTANT INITIAL</b>		<b>MONTANT DES AVENANTS ANTÉRIEURS</b>	<b>MONTANT DU (DES) AVENANT(S) PROPOSÉ(S)</b>	<b>INCIDENCE EN % DES AVENANTS CUMULÉS <sup>(1) (2)</sup></b>	<b>NOUVEAU MONTANT</b>
1	DÉSAMIANTAGE	<b>99 397,52 €</b>		/	- 200,00 € 500,00 €	+ 0,302 %	<b>99 697,52 €</b>
		dont TF :	17 000,00 €				
		dont TO :	82 397,52 €				
2	TERRASSEMENT-VRD-ESPACES VERTS	<b>210 592,39 €</b>		- 5 563,10 €	- 5 174,22 €	- 5,099 %	<b>199 855,07 €</b>
		dont TF :	180 272,29 €				
		dont TO :	30 320,10 €				
3	GROS OEUVRE-FONDATIONS DÉMOLITIONS	<b>235 157,88 €</b>		4 306,96 € 700,00 €	- 1 660,32 € 4 353,59 €	+ 3,274 %	<b>242 858,11 €</b>
		dont TF :	132 076,26 €				
		dont TO :	103 081,62 €				
4	CHARPENTE BOIS -MURS OSSATURE	<b>146 582,10 €</b>		- 330,00 €	/	- 0.225 %	<b>146 252,10 €</b>
		dont TF :	108 946,20 €				



	BOIS -VÊTURE BOIS	dont TO :	37 635,90 €				
5	ÉTANCHÉITÉ	<b>192 997,75 €</b>		/	/	/	<b>192 997,75 €</b>
		dont TF :	76 511,04 €				
		dont TO :	116 486,71 €				
6	COUVERTURE MÉTALLIQUE ET POLYCARBONATE	<b>17 084,54 €</b>		/	/	/	<b>17 084,54 €</b>
		dont TF :	2 015,96 €				
		dont TO :	15 068,58 €				
7	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS	<b>162 373,17 €</b>		/	- 993,09 €	- 0,612 %	<b>161 380,08 €</b>
		dont TF :	62 232,95 €				
		dont TO :	100 140,22 €				
8	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	<b>129 623,50 €</b>		/	579,00 € - 5 495,08 €	- 3,793 %	<b>124 707,42 €</b>
		dont TF :	40 848,18 €				
		dont TO :	88 775,32 €				
9	CLOISONS SÈCHES ISOLATION	<b>115 902,64 €</b>		801,69 € 592,38 € - 2 221,17 €	/	- 0,714 %	<b>115 075,54 €</b>
		dont TF :	52 904,76 €				
		dont TO :	62 997,88 €				
10	PLAFONDS SUSPENDUS	<b>36 792,37 €</b>		4 206,32 €	/	+ 11,433 %	<b>40 998,69 €</b>
		dont TF :	15 441,06 €				
		dont TO :	21 351,31 €				
11	REVÊTEMENTS DE SOL COLLÉS SCÉLLÉS - FAÏENCE	<b>127 967,93 €</b>		- 2 718,09 €	/	- 2,124 %	<b>125 249,84 €</b>
		dont TF :	64 243,64 €				
		dont TO :	63 724,29 €				

<b>SITUATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL EN € H.T.</b>							
12	PEINTURE REVÊTEMENTS MURAUX	<b>50 842,72 €</b>		/	1 356,13 €	+ 2,667 %	<b>52 198,85 €</b>
		dont TF :	14 078,89 €				
		dont TO :	36 763,83 €				
13	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/COURANTS FAIBLES	<b>186 000,00 €</b>		- 1 047,17 € - 8 044,12 €	270,44 € -215,50 €	- 4,858 %	<b>176 963,65 €</b>
		dont TF :	99 110,60 €				
		dont TO :	86 889,40 €				
14	CHAUFFAGE VENTILATION- PLOMBERIE SANITAIRES	<b>367 237,32 €</b>		2 119,19 € 210,10 €	/	+ 0,634 %	<b>369 566,61 €</b>
		dont TF :	170 235,03 €				
		dont TO :	197 002,29 €				
15	MATÉRIEL DE CUISINES	<b>119 995,05 €</b>		204,00 €	/	+ 0,17 %	<b>120 199,05 €</b>
TOTAL		<b>2 198 546,88 €</b>		- 6 783,01 €	- 6 679,05 €	- 0,612 %	<b>2 185 084,82 €</b>

(1) La tranche optionnelle ayant été affermée par délibération du conseil municipal du 08 juillet 2020, le pourcentage de variation du montant du marché est calculé toutes tranches confondues.

(2) Arrondi au millième.

Le détail des avenants proposés est le suivant :

**LOT N° 1 « DÉSAMIANPAGE » : Avenants n° 1 et n°2**

- Entreprise titulaire du marché : Société ARALIA
- Montant total initial du marché : 99 397,52 € H.T.
- Montant des avenants proposés :
  - Avenant n° 1 : - 200,00 € H.T.
  - Avenant n° 2 : + 500,00 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 0.302 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : + 0.302 %

- Nouveau montant du marché : 99 697,52 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
<u>AVENANT N°1</u> Suppression d'un poste de désamiantage sur la partie Classes provisoires (suite à validation du bureau de contrôle). Moins-value :	- 200,00 €
<u>AVENANT N°2</u> Dépôt au centre de traitement d'un conduit amianté, non repéré lors du diagnostic Amiante. Plus-value :	+ 500 ,00 €

**LOT N° 2 « TERRASSEMENT-VRD-ESPACES VERTS » : Avenant n° 2**

- Entreprise titulaire du marché : Société SOTRAV
- Montant total initial du marché : 210 592,39 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : - 5 174,22 € H.T.
- Incidence des avenants par rapport au montant initial du marché : - 2,457 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : - 5,099 %
- Nouveau montant du marché : 199 855,07 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
Mise à jour des surfaces de revêtement de sol, modification de linéaires de tranchées, ajustements des surfaces soumises à traitement, démolition et/ou réfection, ajustement des surfaces d'espaces verts et de parking, diminution du nombre de bornes anti-stationnement et de bornes amovibles. Moins-value :	- 5 174,22 €

**LOT N° 3 « GROS OEUVRE-FONDATIONS DÉMOLITIONS » : Avenants n° 3 et n°4**

- Entreprise titulaire du marché : Société MARSE CONSTRUCTION
- Montant total initial du marché : 235 157,88 € H.T.
- Montant des avenants proposés :
  - Avenant n° 3 : - 1 660,32 € H.T.
  - Avenant n° 4 : + 4 353,59 € H.T.
- Incidence des avenants par rapport au montant initial du marché : + 1.145 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : + 3,274 %
- Nouveau montant du marché : 242 858,11 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
<u>AVENANT N°3</u> - Diminution de la surface d'enduit de soubassement - Non-dépose du faux plafond dans l'ancien restaurant Moins-value :	- 1 660,32 €

<b>AVENANT N°4</b> - Dépose de podium/lit de dortoir. - Réalisation d'un auvent pour abriter les cycles.  Plus-value :	+ 4 353,59 €
--	--------------

**LOT N° 7 «MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM OCCULTATIONS »:**

**Avenant n° 1**

- Entreprise titulaire du marché : Société MIROITERIE 35
- Montant total initial du marché : 162 373,17 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : - 993,09 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : - 0,612 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : - 0,612 %
- Nouveau montant du marché : 161 380,08 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
- Suppression du remplacement de la porte de l'ancienne cantine aménagée en classe, -Ajout d'une porte IS suite à passage de la commission de sécurité  Moins-value :	- 993,09 €

**LOT N° 8 « MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS » : Avenants n° 1 et n°2**

- Entreprise titulaire du marché : Société ROCHEREUIL
- Montant total initial du marché : 129 623,50 € H.T.
- Montant des avenants proposés :
  - Avenant n° 1 : + 579,00 € H.T.
  - Avenant n° 2 : - 5 495,08 € H.T.
- Incidence des avenants par rapport au montant initial du marché : - 3,793 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : - 3,793 %
- Nouveau montant du marché : 124 707,42 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
<b><u>AVENANT N°1</u></b> - Mise en jeu de la porte battante existante de la classe provisoire de maternelle aménagée dans l'ancien réfectoire  Plus-value :	+ 579,00 €
<b><u>AVENANT N°2</u></b> - Moins-value sur les cloisons et panneaux acoustiques non posés dans le restaurant, - Ajustements pour la partie classes provisoires suite à des demandes complémentaires  Moins-value :	- 5 495,08 €

**LOT N° 12 « PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX » : Avenant n° 1**

- Entreprise titulaire du marché : Société ANDRIEUX-DESOUCHES
- Montant total initial du marché : 50 842,72 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : + 1 356,13 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 2,667 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : + 2,667 %
- Nouveau montant du marché : 52 198,85 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
- Prestations supprimées à la demande de la MOA, - Demandes complémentaires (ajout d'un bureau et de portes) pour l'aménagement de la cantine en école maternelle provisoire  Plus-value :	+ 1356,13 €

**LOT N° 13 « ÉLECTRICITÉ – COURANTS FORTS/FAIBLES » : Avenants n° 3 et n°4**

- Entreprise titulaire du marché : Société BOULAND
- Montant total initial du marché : 186 000,00 € H.T.
- Montant des avenants proposés :
  - Avenant n° 1 : + 270,44 € H.T.
  - Avenant n° 2 : - 215,50 € H.T.
- Incidence des avenants par rapport au montant initial du marché : + 0,030 %
- Incidence des avenants cumulés par rapport au montant initial du marché : - 4,858 %
- Nouveau montant du marché : 176 963,65 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE	MONTANT H.T.
<u>AVENANT N°3</u> - Mise en place d'une prise de courant et domification du câblage existant - Mise en place, essai et mise en service d'une plaque de propreté  Plus-value :	+ 270,44 €
<u>AVENANT N°4</u> - Moins-value sur les cloisons et panneaux acoustiques non posés dans le restaurant, - Ajustements pour la partie classes provisoires suite à des demandes complémentaires  Moins-value :	- 215,50 €

**A. BIDAULT :** Madame La Maire, chers collègues, ce point 8 est l'occasion pour nous de vous rapporter un certain nombre de témoignages à propos de l'organisation actuelle du parking des Omblais qui se révèle chaotique, comme nous l'avions évoqué lors de la visite du chantier :

- Faute de passage piéton clair, les enfants traversent n'importe où et n'importe comment. Ils peuvent se trouver dans les angles morts des voitures qui manœuvrent sur le parking.

- Les voitures en arrêt minute qui devraient permettre de fluidifier le trafic se trouvent piégées dans ces manœuvres de parking ce qui peut générer des impatiences et diminuer la vigilance autour des angles morts des voitures.

Lors de la visite des travaux de l'école des Omblais, j'ai rapidement fait remarquer qu'une double demi-lune allait être nécessaire pour permettre et sécuriser les mouvements des parents et des enfants au niveau du parking de l'école et ce point de vue semblait plutôt partagé :

- La demi-lune actuelle, est utilisée par les parents qui accompagnent leurs enfants à l'école, permet un parking ordonné en épi, avec des véhicules qui avancent et reculent sur cet espace et des voitures qui attendent patiemment que ces manœuvres soient réalisées pour se garer ou repartir.

- Une seconde demi-lune, qui reste à faire, à l'intérieur de la première demi-lune, probablement proche des poubelles, pour organiser un arrêt minute distinct du premier flux.

- Ces deux zones devraient être couplées à un passage piéton clairement identifié qui matérialise où les enfants doivent traverser la route du parking. Ce passage piéton serait utilisé par les enfants descendus dans les parties internes de la demi-lune (parking et arrêt minute).

Madame La Maire, avez-vous planifié la mise en place rapide de cette deuxième demi-lune ainsi que des marquages au sol, travaux qui semblaient faire l'unanimité lors de la visite du chantier et dont le besoin a été confirmé par l'usage actuel du parking ?

**L. BESSERVE :** Lors de la visite du chantier, c'est vrai que vous aviez évoqué cela, mais cela n'avait pas été validé de façon aussi affirmative. Et on ne réalise pas comme ça des demi-lunes d'un coup de baguette magique, il faut organiser les choses et les étudier. Mais nous avons débattu lors du dernier conseil municipal de ce qui s'était passé, malheureusement, aux abords de cette école, une réponse a été faite et des études sont en cours pour améliorer cet axe, notamment rue de la Rabine où les bus passent pour desservir le collège. Des travaux sont en cours et il y aura sans doute des modifications d'entrée lors de la livraison de l'école maternelle des Omblais en fin d'année 2021. Donc il faut que l'on prenne toutes ces modifications en compte pour faire les propositions les plus adéquates possibles. Sur la réflexion d'un passage piéton supplémentaire, ça semble justifié, il faut étudier l'éclairage à certaines périodes. Et puis, ce ne sont pas des travaux de voirie qui ont été réalisés mais pour essayer de fluidifier la circulation aux abords des écoles maternelle et élémentaire, il a été mis en place cette expérimentation de garderie gratuite à partir de 8h10. On va observer comment est utilisée par les parents cette plage horaire plus longue pour emmener leurs enfants à l'école. Et il y a aussi cette réflexion sur la sécurité aux abords des écoles, nous prenons acte de ces questions et nous continuons à les étudier puisqu'elles ont été rapportées aux services au niveau de la ville de Betton et à Rennes Métropole.

**C. GOYAT :** Concernant l'accident qui a eu lieu au mois de décembre devant l'école des Omblais, avez-vous apporté une réponse à la famille suite à ce rendez-vous ? Et quelle réponse avez-vous apportée, je sais que la famille demandait une action rapide. Car depuis, il y a plusieurs élèves qui ne souhaitent pas retourner à l'école à pied, cela peut être un problème pour les familles.

**L. BESSERVE :** Une réponse par courrier a été faite. Il y avait des aménagements de sécurité à organiser mais avant de les organiser, il faut les étudier. Il y a aussi cette réflexion, mais c'est à travers la commission écoles, sur l'accompagnement des enfants le matin à traverser les voies. Et il y a aussi cette expérimentation afin de fluidifier la circulation aux abords des écoles.

**C. GOYAT :** Vous êtes-vous fixé un délai pour aider les enfants à traverser la route devant les écoles ?

**L. BESSERVE :** Ce travail-là est fait en commission, je pense qu'on ne peut pas refaire le travail des commissions systématiquement à chaque délibération. C'est pris en compte dans la réflexion et les services travaillent avec Marianne Paboeuf sur cette question.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AGRÉER** la passation des onze avenants ci-dessus proposés

- **D'AUTORISER** la Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document utile se rapportant à l'application de la présente décision.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## 9. MARCHÉS PUBLICS - PATRIMOINE BATI : OPÉRATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE LA HAYE-RENAUD – PASSATION D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE CHAUFFAGE- VENTILATION - PLOMBERIE

(Rapporteur : B. ROHON)

Onze marchés de travaux ont été conclus pour la réalisation de l'opération d'extension de l'école élémentaire de la Haye-Renaud.

Le marché correspondant au lot n° 10 de cette opération « Chauffage – Ventilation – Plomberie » nécessite quelques travaux modificatifs, qui doivent se traduire par la passation d'un avenant, dont le détail est le suivant :

### **LOT N° 10 « CHAUFFAGE – VENTILATION - PLOMBERIE » : Avenant n° 1**

- Entreprise titulaire du marché : Société MOLARD S.A.S
  - Montant total initial du marché : 67 826,55 € H.T.
  - Montant de l'avenant proposé : + 595,32 € H.T.
  - Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 0.878 % <sup>(1)</sup>
  - Nouveau montant du marché : 68 421,87 € H.T.
- (1) arrondi au millième

EXPLICATION	MONTANT H.T.
<u>AVENANT N°1</u>	
- Adaptation des blocs sanitaires	
Plus-value :	+ 595,32 €

L'avenant proposé est répertorié dans le tableau ci-après, lequel intègre les modifications antérieures afin d'avoir une vision globale de l'état des contrats en cours d'exécution.

SITUATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL EN € H.T.						
	DÉSIGNATION DES LOTS	MONTANT INITIAL	MONTANT DES AVENANTS ANTÉRIEURS	MONTANT DU (DES) AVENANT(S) PROPOSÉ(S)	INCIDENCE EN % DES AVENANTS CUMULÉS <sup>(1)</sup>	NOUVEAU MONTANT
1	GROS OEUVRE	<b>322 022,02 €</b>	+ 132 000 € <sup>(2)</sup>	/	+ 40,990 %	<b>454 022,02 €</b>
2	CHARPENTE BOIS- BARDAGE	<b>19 292,20 €</b>	/	/	/	<b>19 292,20 €</b>
3	ÉTANCHÉITÉ	<b>53 049,55 €</b>	/	/	/	<b>53 049,55 €</b>
4	MENUISERIES EXTÉRIEURES	<b>51 397,65 €</b>	/	/	/	<b>51 397,65 €</b>
5	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	<b>16 858,32 €</b>	/	/	/	<b>16 858,32 €</b>
6	CLOISONS INTÉRIEURES- DOUBLAGES	<b>13 352,53 €</b>	/	/	/	<b>13 352,53 €</b>
7	PLAFONDS SUSPENDUS	<b>11 330,50 €</b>	/	/	/	<b>11 330,50 €</b>
8	REVÊTEMENTS DE SOL - FAÏENCE	<b>41 320,14 €</b>	/	/	/	<b>41 320,14 €</b>
9	PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX	<b>12 790,00 €</b>	/	/	/	<b>12 790,00 €</b>
10	CHAUFFAGE VENTILATION- PLOMBERIE	<b>67 826,55 €</b>	/	+ 595,32	+ 0,878 %	<b>68 421,87 €</b>
11	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/COURANTS FAIBLES	<b>34 976,28 €</b>	/	/	/	<b>34 976,28 €</b>
	TOTAL	<b>644 215,74 €</b>	+ 132 000 €	+ 595,32 €	+ 20,582 %	<b>776 811,06€</b>

- (1) Arrondi au millième.  
(2) Circonstances imprévues (Cf. Délibération 20-100 du 23/09/2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AGRÉER** l'avenant n° 1 au lot n°10 ci-dessus proposé
- **D'AUTORISER** la Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document utile se rapportant à l'application de la présente décision.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **10. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ET COMPTES DE GESTION CORRESPONDANTS**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

**L. BESSERVE** : « Après le débat d'orientation budgétaire, vient le temps de présenter le budget primitif de la commune. L'élaboration du budget est une phase importante dans l'action municipale qui traduit la politique de la commune pour l'année à venir.

Il est important de préciser que le budget est un acte de prévision qui peut être modifié par des décisions modificatives en fonction d'évolutions des projets et d'événements exceptionnels telle que la crise sanitaire subie en 2020.

En effet, celle-ci est venue bouleverser nos équilibres financiers 2020 en diminuant notre autofinancement de 343 000 €.

Mais cet impact ne se limite pas à l'année 2020 et se poursuit en 2021.

C'est pourquoi les lignes budgétaires ont un peu évolué entre le DOB et le BP afin d'intégrer cet élément dans l'organisation des services :

- C'est le cas du périscolaire avec la poursuite, voire même l'amplification du renfort des encadrants et l'élargissement de la plage horaire du midi nécessitant un temps de présence plus important des animateurs et surveillants,
- Et de l'ALSH avec l'ouverture du 2<sup>ème</sup> site confortée sur toutes les petites vacances.

Au-delà des conséquences de la crise sanitaire, le budget qui vous est présenté montre un engagement fort de renforcer certains services afin de mettre en œuvre nos choix politiques. Il s'agit notamment de :

- De soutenir les familles par l'évolution de la halte-garderie en multi-accueil municipal, par l'amplification des services périscolaires et jeunesse,
- De développer la participation citoyenne en confortant les moyens humains. Plusieurs comités consultatifs se mettent en place, tel que le conseil des mobilités et prochainement les groupes locaux périscolaires,
- D'accentuer l'aide apportée à la « Solidarité » par le renforcement du service et la réalisation d'une analyse des besoins sociaux,
- De développer nos actions en faveur du Développement Durable,
- Et de poursuivre notre soutien au monde associatif, aux acteurs culturels et aux acteurs économiques.

Ces choix politiques portent aussi sur des investissements qui sont traduits dans ce budget 2021 : fonds de concours à Rennes Métropole, poursuite des travaux aux groupes scolaires des Omblais et de la Haye-Renaud, études pour le secteur de la gare et de la Forge et pour la restructuration du Groupe scolaire de la Haye-Renaud et également des travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique.

Toutes ces actions nécessitent qu'elles soient financées. Le rapport d'orientations budgétaires a mis en évidence une situation saine jusqu'en 2020 avec des indicateurs favorables. Ceci est la résultante de plusieurs facteurs, comme déjà évoqué lors du dernier conseil :

- reversement des excédents des budgets annexes grâce à la constitution des réserves foncières engagée depuis longtemps,
- apport de nouvelle population qui génère des produits de fiscalité supplémentaire,

Ces ratios positifs montrent clairement que le maintien des taux d'imposition était la stratégie à adopter au regard du niveau d'autofinancement que la commune a pu maintenir tout en ayant une dynamique d'investissements. Et le fait de ne pas avoir fait appel à l'emprunt jusqu'en 2018 conforte ce choix.

A l'inverse, la nécessité d'équilibrer, désormais, notre budget par un emprunt démontre que le levier fiscal peut être actionné.

Ce besoin répond à des effets multifactoriels comme la baisse des dotations de l'Etat qui représenterait une perte globale de 847 000 € sur la période 2021-2024 (sans prise en compte des ponctions potentielles que pourraient faire l'Etat dans les prochaines années pour financer cette crise sanitaire).

Mais aussi par la fin des lotissements qui avaient permis de générer des excédents permettant ainsi d'augmenter notre part d'autofinancement.

Enfin, la volonté politique de renforcer le soutien aux familles au niveau de l'enfance et de la jeunesse en créant des services adaptés et en permettant aux enfants de découvrir des activités culturelles, sportives et artistiques dans le cadre des temps périscolaires notamment.

L'augmentation du taux de taxe foncière qui vous est proposée (1.95 points) a, certes, un impact sur nos contribuables, mais la cotisation supplémentaire moyenne annuelle reste modérée avec un montant de 35 €.

Parallèlement, la cotisation de taxe d'habitation qui était, en moyenne de 760 € va disparaître progressivement. »

A la fin de chaque exercice comptable, un compte administratif est établi par l'ordonnateur (Maire). Il permet de constater les différentes opérations comptables réalisées au cours de l'année pour chaque section ainsi que les résultats reportés et les restes à réaliser.

Les résultats 2020 se présentent ainsi pour le budget principal et pour les budgets annexes :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		428 730.45		75 000.00		503 730.45
Résultats affectés (compte 1068)		860 043.14				860 043.14
Opérations de l'exercice	4 273 139.09	2 701 145.00	11 416 160.79	12 076 579.05	15 689 299.88	14 777 724.05
<b>TOTAUX</b>	<b>4 273 139.09</b>	<b>3 989 918.59</b>	<b>11 416 160.79</b>	<b>12 151 579.05</b>	<b>15 689 299.88</b>	<b>16 141 497.64</b>
<i>Résultats de clôture</i>	<i>283 220.50</i>			<i>735 418.26</i>		<i>452 197.76</i>
Restes à réaliser	2 680 702.64	159 921.53			2 520 781.11	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 953 841.73</b>	<b>4 149 840.12</b>	<b>11 416 160.79</b>	<b>12 151 579.05</b>	<b>18 370 002.52</b>	<b>16 301 419.17</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 804 001.61</b>			<b>735 418.26</b>	<b>2 068 583.35</b>	

**BUDGET ANNEXE ZA LA RENAUDAIS**



Résultats reportés				5 706.94		5 706.94
Opérations de l'exercice			73 410.74	177 738.74	73 410.74	177 738.74
<b>TOTAUX</b>			<b>73 410.74</b>	<b>183 445.68</b>	<b>73 410.74</b>	<b>183 445.68</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>110 034.94</b>		<b>110 034.94</b>

<b>BUDGET ANNEXE BASSE RENAUDAIS</b>						
Résultats reportés	65 310.55			26 051.94	65 310.55	26 051.94
Opérations de l'exercice	65 310.55			65 310.55	65 310.55	65 310.55
<b>TOTAUX</b>	<b>130 621.10</b>			<b>91 362.49</b>	<b>130 621.10</b>	<b>91 362.49</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>130 621.10</b>			<b>91 362.49</b>	<b>39 258.61</b>	

<b>BUDGET ANNEXE LA ROBINAIS</b>						
Résultats reportés				93 727.75		93 727.75
Opérations de l'exercice			37 446.72	704.38	37 446.72	704.38
<b>TOTAUX</b>			<b>37 446.72</b>	<b>94 432.13</b>	<b>37 446.72</b>	<b>94 432.13</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>56 985.41</b>		<b>56 985.41</b>

<b>BUDGET ANNEXE LA TOUCHE</b>						
Résultats reportés				671 998.80		671 998.80
Opérations de l'exercice			359 818.65		359 818.65	
<b>TOTAUX</b>			<b>359 818.65</b>	<b>671 998.80</b>	<b>359 818.65</b>	<b>671 998.80</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>312 180.15</b>		<b>312 180.15</b>

Il sera proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes ci-annexés.

La Maire quitte la salle.

M. BROCHAIN, Premier adjoint, procède au vote des comptes administratifs 2020.

Mise aux voix, le compte administratif principal et les comptes administratifs des budgets annexes « ZA La Renaudais », « Basse Renaudais », « Basse Robinais » et « La Touche » sont adoptés à l'unanimité.

A l'issue du vote, la Maire rejoint l'assemblée.

## **11. AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Le vote du compte administratif 2020 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement 2020 de 735 418.26 €. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ce résultat :

Soit au financement de la section d'investissement,  
Soit au financement de la section de fonctionnement,  
Soit un financement partagé entre les deux sections.

Afin de prendre en compte la dépense exceptionnelle de location de bungalows imputée en fonctionnement mais liée à l'extension du groupe scolaire des Omblais et de l'extension du groupe scolaire de la Haye-Renaud (dépenses d'investissement), il est proposé d'affecter en section de fonctionnement, au compte 001 « Excédents de fonctionnement reporté » la somme de 60 000 € correspondant à cette dépense.

Le complément sera affecté en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 675 418.26 €

Concernant les budgets annexes de lotissement, les résultats constatés sont les suivants :

<b>BUDGETS</b>	<b>Résultat Fonctionnement</b>	<b>Résultat Investissement</b>	<b>Résultat Global</b>
ZA Renaudais	110 034.94		110 034.94
La Robinais	56 985.41		56 985.41
Basse Renaudais	26 051.94	- 65 310.55	- 39 258.61
La Touche	312 180.15		312 180.15

Pour le budget de la ZA Renaudais, au vu du résultat de fonctionnement constaté : 110 034.94 €, son montant sera imputé en recettes de fonctionnement de ce même budget à l'article 002 « Excédent reporté ».

Pour le budget de la Robinais, au vu du résultat de fonctionnement constaté : 56 985.41 €, son montant sera imputé en recettes de fonctionnement de ce même budget à l'article 002 « Excédent reporté ».

Pour le budget de la Basse Renaudais, au vu du résultat de fonctionnement constaté : 26 051.94 €, son montant sera imputé en recettes de fonctionnement de ce même budget à l'article 002 « Excédent reporté » et au vu du résultat d'investissement constaté : - 65 310.55 €, son montant sera imputé en dépenses d'investissement de ce même budget à l'article 002 « Déficit d'investissement reporté ».

Pour le budget de la Touche, au vu du résultat de fonctionnement constaté : 312 180.15 €, son montant sera imputé en recettes de fonctionnement de ce même budget à l'article 002 « Excédent reporté » et comme l'autorise les articles R 2221-45 et R 2221-83 du CGCT, il vous est proposé de reverser 180 000 € dans le budget principal en inscrivant ce montant à l'article 6522 « Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal » compte tenu du reste disponible après paiement des travaux engagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AFPECTER** au budget principal de la commune 2021, en section de fonctionnement au compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » une somme de 60 000 € et en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » une somme de 675 418.26 €
- **D'AFPECTER**, pour les budgets annexes, les résultats reportés à l'article 002 « Excédent reporté »

- **DE PREVOIR LE REVERSEMENT** d'un montant de 180 000 € du budget annexe de la Touche vers le budget principal.

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 28 votes « pour », 5 absentions (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

## **12. REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CREDITS DE PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS AUX OMBLAIS, LE GROUPE SCOLAIRE DES OMBLAIS ET LE GROUPE SCOLAIRE DE LA HAYE RENAUD**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Vu l'article L. 2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales sur le débat d'orientation budgétaire modifié par la loi NOTRe,

Vu l'article L. 2311-3 du code Général des Collectivités Territoriales sur les autorisations de programme et les crédits de paiement,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Ces différents textes nous permettent d'utiliser la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour ne pas alourdir notre section d'investissement et améliorer le taux de réalisation du budget. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation de dépenses et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Dans ce cadre différentes autorisations de programmes/crédits de paiement ont été créées :

- Construction de la nouvelle salle de sports aux Omblais : DCM N° 18-16 du 7 février 2018 révisée lors des conseils municipaux du 6 février 2019 (DCM N°19-18) et 18 décembre 2019 (DCM N° 19-132),
- Restructuration du groupe scolaire des Omblais : DCM N° 18-17 du 7 février 2018 révisée lors du conseil municipal du 6 février 2019 (DCM N°19-19),
- Extension du restaurant scolaire de la Haye-Renaud et de l'élémentaire : DCM N°19-20 du 6 février 2019,

Il est nécessaire aujourd'hui de réviser le montant de ces autorisations de programme, de constater les réalisations au titre de l'année 2020 et de réviser les crédits pour 2021 comme suit :

<b>SALLE DE SPORTS DES OMBLAIS</b>	<b>MONTANT AP</b>		<b>REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT</b>			
	Initial	Révisé	Réalisés antérieurs	Réalisés 2019	Réalisés 2020	CP 2021
2018 N° 2	3 000 000,00	2 968 380,91	507 592,57	2 160 527,51	298 207,55	2 053,28

<b>Groupe scolaire des Omblais</b>	<b>MONTANT AP</b>		<b>REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT</b>			
	Initial	Révisé	Réalisés antérieurs	Réalisés 2019	Réalisés 2020	CP 2021
2018 N° 3	3 100 000	3 250 000	46 081,04	474 566,74	1 253 611,97	1 475 740,25

<b>Groupe scolaire Haye-Renaud</b>	<b>MONTANT AP</b>		<b>REPARTITION PREVISIONNELLE DES CREDITS DE PAIEMENT</b>			
	Initial	Révisé	Réalisés antérieurs	Réalisés 2019	Réalisés 2020	CP 2021
2019 N° 1	1 200 000	1 450 000	14 591,52	295 655,50	201 062,37	938 690,61

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **REVISER** les autorisations de programmes – Crédits de paiement comme indiqué ci-dessus

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 28 votes « pour », 5 absentions (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

### 13. VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Il convient avant le vote du budget de fixer les taux d'imposition des taxes communales : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ; la part de la taxe d'habitation qui reste imposable étant désormais perçue par l'Etat.

Les perspectives budgétaires présentées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ont été calculées en prenant en compte une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1.95 point et un maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les contributions directes sont le produit des bases fiscales par le taux d'imposition de ces taxes communales.

Pour 2021, il est donc proposé de faire évoluer les taux d'imposition comme suit :

TAXE	TAUX 2020		TAUX 2021 AVANT AUGMENTATION	NOUVEAU TAUX 2021
	Communal	Départemental		
Foncier bâti	19.00	19.90	38.90	40.85
Foncier non bâti	37.94		37.94	37.94

**N. JAOUEN :** « Les dépenses des collectivités territoriales peuvent atteindre jusqu'à 10% du PIB, c'est donc un facteur important pour la relance de l'économie dans notre situation. Les communes ne peuvent donc pas réduire leurs investissements. Pour notre cas, par contre, l'augmentation des dépenses en 2020 et les frais légitimes engagés lors de la précédente mandature, je parle de la trémie et du rachat du Prieuré, mais surtout la modification de la taxe d'habitation souhaitée par le Président de la République, sans oublier bien sûr l'effet du COVID sur nos finances nous conduisent à réfléchir à une possible augmentation de notre taux d'imposition. Néanmoins, dans les simulations que nous ont fournies les services et je les remercie, on voyait que d'autres choix étaient possibles, notamment le recul d'un an de cette décision. Retardée certes mais pourquoi ? Tout simplement pour se donner une année supplémentaire pour re-réfléchir, avec l'impact sur notre société du COVID, pour redéfinir le projet du Prieuré et peut-être en redéfinir le coût pour ainsi ne pas avoir à augmenter l'imposition par la suite. Mais je sais l'importance, à vos yeux, Mme la Maire, de tenir ce point du programme, c'est pourquoi je ne voterai pas contre cette augmentation nécessaire à sa réalisation mais au vu de mes doutes, je préfère m'abstenir sur ce point.

**A. BIDAULT :** Madame la Maire, chers collègues, nous tenons à vous expliquer notre opposition à votre projet d'augmenter la partie communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui correspondrait à une recette annuelle supplémentaire débutant à 250 000 €.

Nous notons tout d'abord, dans les dernières présentations qui nous ont été faites en commission, une situation un peu meilleure aujourd'hui que les premières projections avancées fin 2020 lors du débat d'orientation budgétaire. Nous notons en particulier un coût COVID revu à la baisse, cela aurait pu être le contraire, avec un coût de 346 000 € à la place des 400k€ initialement envisagés. Nous notons également des dépenses importantes reportées sensiblement de quelques mois ce qui recule d'autant l'emprunt pour les honorer.

Nous avons pris note également que le recul des dotations, anticipé depuis 2016 maintenant, constitue un manque de revenu pour la commune qui se chiffre à environ 200 000 € par an (840k€ pour les 4 années à venir) d'après vos chiffres.

Nous avons également noté le constat fait par votre conseiller délégué aux finances, lors du conseil municipal précédent, qui ne peut agir sur des choix antérieurs à sa propre élection. Nous notons que pour justifier de cet aveuglement passé, vous nous indiquez que la situation financière aujourd'hui préoccupante n'était pas décelable en 2015 car, selon vos estimations et si vous ne changiez rien, la

commune ne serait dans le rouge qu'en 2024. Pour autant, vous omettez de préciser que ces projections ont été actualisées tous les ans. Ainsi, en 2019, la projection sur 4 ans devait déjà montrer l'épargne nette négative pour 2022 puisque la situation du Prieuré et les travaux de la trémie pouvaient déjà être anticipés. Ces projections étaient donc déjà visibles sur le budget 2019 ainsi que sur le budget 2020, soit sur les deux derniers budgets votés qui ont précédés votre campagne électorale. Rappelons également que ces budgets ont été votés en toute confiance à l'époque par la liste majoritaire menée par un autre Maire qui avait des rapports différents avec les autres élus, rapports qui rendaient alors la critique plus compliquée.

Pour terminer ce préambule, soyez assurés par ailleurs que nous ne sommes pas contre l'augmentation de l'impôt si celle-ci permet d'enrichir la commune et ses administrés, nous y reviendrons lors du vote du budget primitif. L'augmentation que vous proposez concerne aujourd'hui le foncier bâti, mais pourrait tout autant porter sur les propriétés non bâties ce que vous avez écarté sans débattre. Ce qui nous mène directement à un autre point important : votre méthode et le manque de clarté auprès de la population de Betton.

Comme vous le disiez lors du débat d'orientations budgétaires, cette décision fiscale semble dictée (un) par des décisions passées, prises lorsque vous étiez première adjointe (deux) par le coût de la COVID que vous souhaitez faire supporter à la population, nous y reviendrons et (trois) par un investissement annuel minimal de 2 millions, très faible au regard des 14 millions d'investissement effectués par la majorité précédente sur les deux dernières années de son mandat, juste avant les élections. Cela dit, la projection n'est que de quatre ans, peut être avez-vous prévu, à votre tour, d'investir très largement juste avant la prochaine élection ?

Revenons maintenant sur l'impact financier de la COVID qui a été constaté à l'échelle nationale sur l'ensemble des collectivités, et qui aurait pour notre commune un impact de 3 ans sur le ratio de désendettement. Prenons l'exemple de la ville de St Gilles paru dans Ouest France le 15/01 dernier. St Gilles supporte un coût de 165 000 € pour une population d'un peu plus de 5000 habitants soit environ 31€ par habitant, comme pour Betton. Le maire de cette commune a décidé de ne pas faire porter cette charge financière COVID aux citoyens par une augmentation de l'impôt.

À l'instar des élus de Saint Gilles, nous trouvons que la situation est mal choisie pour imposer à la population un tel choix pragmatique et symbolique. Les Français sont déjà touchés par la crise. Le baromètre Meelo, réalisé en ligne sur un échantillon de français en septembre 2020, révèle que 32% des propriétaires (16 % des locataires) sont actuellement en difficulté pour honorer leur emprunt immobilier ou leur loyer. Selon cette étude, le taux de français en surendettement aurait été multiplié par trois en seulement 4 mois, passant d'un peu plus de 2% à 7%. Et l'article du Figaro de lundi sur la réforme cadastrale montre également une augmentation forte de cette taxe foncière à moyen terme pour les propriétaires de logements anciens. Arrêtons. Il faut laisser un peu de temps aux Bettonnais pour encaisser cette crise. Vous confrontez par ailleurs deux calendriers : d'un côté vous demandez un effort aux propriétaires qui paient l'impôt foncier sur le bâti, je ne sais pas si cela concerne tous les élus de cette assemblée et d'un autre côté vous votez, il y a quelques semaines, l'amélioration du remboursement des frais de tous les élus.

Un autre point nous interroge sur vos communications avec la population. Vous nous répétez depuis plus de 15 ans que "les impôts pour Betton n'ont pas du tout besoin d'être augmentés" et que "la commune a une situation financière très saine". Je ne reviendrai pas sur les différents éditos de Betton Infos qui répétaient à l'envi que tout allait très bien. Les Bettonnais vous croient, nous vous avons cru. Pourtant, dès la première année de votre mandat, sans aucune concertation, sans aucune consultation, vous décidez d'augmenter certains impôts. Cela semble à l'opposé de votre discours depuis 15 ans, y compris pendant la campagne, ce n'est pas ce que vous aviez promis à la population en vous inscrivant dans la continuité du mandat précédent. Et, comme nous venons de le démontrer, vous saviez déjà, pendant votre campagne, que vous mettriez en place cette augmentation. Cet oubli s'ajoute aux différentes omissions observées pendant la campagne dont Thierry Anneix a déjà fait l'inventaire lors d'un conseil municipal antérieur.

Et la méthode ? Si vous agissez à l'encontre de vos promesses de campagne, vous devriez alors le faire à la demande de la population. Vous promettiez, un peu rapidement, dans les dernières pages de votre programme, la mise en place d'un contrat de participation avec les Bettonnais pour que vos décisions soient alimentées par leur expertise. À ce jour, y compris sur ce sujet, vous ne faites aucun effort pour consulter la population : le contexte sanitaire a le dos large. Selon nous, il aurait été plus pédagogique d'engager une réflexion autour de l'impôt il y a 4 ans. Elle aurait pu aboutir à une augmentation des taux dès 2019. Mais, puisque cela n'a pas été le cas, il aurait été nécessaire d'engager dès septembre

2020 une consultation citoyenne en vue d'une augmentation potentielle des taux pour 2022, une fois que la crise sanitaire aurait été un peu encaissée.

Pour finir, parlons de cette précipitation. En commission, il a été étudié la possibilité de reporter l'augmentation des impôts pour 2022. Cette demande a été faite lors du dernier conseil municipal. Contrairement à la réponse « à chaud » que vous avez formulée, Madame La Maire, cette hypothèse n'a quasiment pas d'incidence sur la situation financière de la ville en 2024 et cela a été confirmé par le conseiller délégué aux finances pendant la commission : il n'y a qu'une différence de quelques dixièmes de points selon les deux scénarios ! Alors : pourquoi maintenir cette décision sur 2021 ?!

Madame La Maire, vous comprenez donc que nous voterons contre cette proposition d'augmenter certains impôts dès 2021 pour trois raisons : (1) le budget qui sera discuté dans quelques minutes, n'intègre pas les larges besoins en équipement de notre commune, nous y reviendrons (2) le report pour 2022 est réalisable avec les avantages qui viennent d'être exposés et (3) une telle décision, contraire à vos engagements de campagne, devrait se faire avec la population. Je vous remercie.

**B. TANCRAÏ :** « Je ferai 2 interventions car j'ai le pouvoir de Martine TOMASI. La situation de crise économique que vivent nos concitoyens doit nous amener à peser nos décisions et leurs conséquences sur le quotidien de tous. Les différentes analyses de Quentin ont montré qu'attendre une année avant une augmentation des impôts, puisque c'est le point aujourd'hui qui me gêne, était possible. Profitons donc de cette année pour réfléchir à notre vivre ensemble, notre capacité d'innovation et de refaire le point sur nos priorités d'investissement en fonction de la réalité et du soutien de l'état. Ainsi je ne peux que m'abstenir face à cette augmentation, non annoncée lors de notre campagne, et qui arrive au plus mauvais moment pour le Bettonnais déjà en situation de fragilité. »

**B. TANCRAÏ** lit un texte de **M. TOMASI** : « Chers collègues, bonsoir, je souhaite simplement rajouter que je regrette que l'étude de Quentin qui permettait de reporter d'une année l'augmentation de l'impôt, certes nécessaire, mais néanmoins inopportune dans la conjoncture actuelle, n'ait pas été approfondie. Le retard de certains projets eût été moindre mal et largement usité en ces moments de crise sanitaire. Dans l'exercice de mes autres mandats, lorsqu'un vote est requis pour une décision qui réduit en cette période le pouvoir d'achat de mes concitoyens, je m'y oppose. Dans ce cas précis, et comme toujours, étant membre de la majorité, et par loyauté envers Mme la Maire ; je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai. Merci d'en prendre note. »

**Q. JAGOREL :** Je constate que nous avons réussi à vous convaincre sur une partie des points que vous aviez soulevés la dernière fois notamment sur l'emprunt ambitieux que vous appeliez de vos vœux et qui aurait eu pour conséquence de dégrader assez franchement les trajectoires financières de la commune. L'augmentation proposée des taux sur la fiscalité foncière a pour raison principale le fait de pouvoir financer l'emprunt contracté pour financer lui-même l'investissement. Donc un recours massif à l'emprunt n'était pas une bonne idée puisque précisé l'augmentation des produits fiscaux est là pour absorber l'emprunt contracté. Et je vous rappelle qu'il va doubler entre maintenant et 2024 de 6 à 12 millions. Donc on recourt massivement à l'emprunt par rapport à une situation ante 2018 qui avait pour caractéristique de ne pas recourir du tout à l'emprunt et c'était lié à des ressources que la commune avait à l'époque, la Maire vient de le rappeler en propos introductifs. J'ai l'impression que vous insistez beaucoup sur l'incidence pour les ménages bettonnais de cette augmentation, ce que je comprends. Mais c'est un enjeu largement de communication et à votre place peut-être que je ferais la même chose d'ailleurs. Mais la réalité est que pour tout le monde sans exception, les impôts locaux vont baisser en 2021. Et donc on ne peut pas faire comme si cette augmentation de la taxe foncière, modérée, 35€ en moyenne par ménage/an pour les propriétaires bien sûr, je le rappelle, de 15 à 75 € pour ceux qui ont une base foncière la plus élevée, ne serait pas votée dans un contexte où la taxe d'habitation ne serait pas modifiée. Je rappelle pour les 40% des Bettonnais qui sont encore assujettis à la taxe d'habitation, celle-ci va s'éteindre par tiers entre 2021 et 2023. Je rappelle que la taxe d'habitation à Betton en moyenne est de 760 € et donc par tiers, en moyenne les Bettonnais encore assujettis à la taxe d'habitation vont voir une exonération de 250€ par an de leur taxe d'habitation. Donc en moyenne les gens vont payer 210€ de moins d'impôts locaux. Donc, je comprends que vous soyez alarmistes, la réalité, et d'ailleurs c'est lié dans des décisions qui ne sont pas les nôtres aussi, est que les ménages ne vont pas voir leur fiscalité locale augmenter, ce n'est pas vrai et ce n'est vrai pour personne d'ailleurs. Ce n'est pas parce qu'on répète plusieurs fois une chose comme celle-ci qu'elle devient vraie à l'usage. Sur l'investissement, je vois une sorte de petite contradiction entre le fait de reprocher d'un côté de pas

être assez ambitieux en matière d'investissement et d'équipement, et je pense que vous allez l'exprimer tout à l'heure lors de la présentation du budget primitif, et en même temps vous dites qu'il ne faut pas augmenter la fiscalité, ne plus dire qu'il faut recourir à l'emprunt. Je ne vois pas comment on peut augmenter les dépenses d'investissement sans augmenter l'emprunt, sans augmenter la fiscalité dans un contexte de baisse des dotations. A un moment, il y a des choix à faire. Les 2 millions d'euros par an dans le plan pluriannuel d'investissement sont plutôt un équilibre, certes moins ambitieux qu'une époque antérieure où l'investissement pouvait monter à 5-6 millions par an. Mais raisonnable en fonction de la situation qui est la nôtre aujourd'hui.

Sur le point que vous avez mentionné, le fait que les budgets précédents aient été présentés de façon insincère par rapport aux projections qui pouvaient être faites à l'époque sur les années 2023-2024. Très honnêtement, la situation à l'époque, le fait qu'il n'y ait pas eu le COVID, le fait qu'il y avait les ressources liées aux budgets annexes des lotissements, cette situation-là était incomparable et vous pouviez faire des projections à 2029-2030-2050. Vous ne pouviez pas avoir cet effet combiné de la baisse de l'épargne nette et de l'augmentation de l'endettement. Parce qu'à l'époque, il n'y avait pas d'endettement parce que l'investissement était financé sans la dette. Et il n'y avait pas de réduction de l'épargne nette puisqu'il n'y avait pas de COVID et qu'il n'y avait pas de baisse des recettes de fonctionnement. Très franchement et encore une fois je n'étais pas là, donc je vous le dis très honnêtement, à l'époque il était très difficile de voir cette situation qui n'est pas une situation « grave », comme j'ai pu entendre ou de « zone rouge ». C'est juste qu'à horizon de plusieurs années, il faut veiller à ce que la trajectoire des finances municipales reste saine. Il ne s'agit pas de crier « panique ».

Dernier point sur le 2022, je vais plutôt laisser la Maire répondre parce que c'est essentiellement une décision d'opportunité politique plus que de différence financière. Il y a quand même une différence mathématiquement, le fait de reporter d'un an le taux de la fiscalité foncière a pour incidence de réduire les marges de manœuvre en épargne nette créée par cette augmentation de la fiscalité.

Donc la situation n'est tout de même pas la même dans les différentes simulations présentées en commission, c'est la situation la plus proche de l'augmentation en 2021. On décale la situation d'un an donc c'est normal qu'on soit sur des ratios financiers qui soient à peu près équivalents. Il y a une différence sur l'épargne nette quand même. Et puis l'impact est très modéré sur les ménages dans la réalité de ce qu'ils vont payer et cela vient modérer largement les remarques que vous avez faites sur cette idée de repousser d'un an cette décision. Sachant qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver.

**L. BESSERVE** : Juste une rectification sur les investissements, on parle de 2 millions par an mais n'oublions pas notre participation à la trémie d'environ 2 millions sur 4 ans ce qui porte à 500 000 par an. Les restes à réaliser que nous avons vu en compte administratif font partie aussi des investissements nous allons le voir tout à l'heure, notamment sur l'année 2021. Donc si on fait l'addition de toutes ces choses-là, sur les 4 années 2021-2022-2023-2024, on arrive à 2,7 - 2,8 millions d'investissements par an. Cette augmentation d'imposition de fiscalité est modérée, on le rappelle 35€ en moyenne par an pour les ménages bettonnais. Au regard de l'année 2021 qu'on espérait meilleure, on se doit d'accompagner les familles pendant cette crise sanitaire, on ne sait pas aujourd'hui combien de temps cela va durer. Cette décision d'augmenter les impôts, c'est aussi parce que nous avons cette vision pour les prochaines années. Les investissements sont aussi un élément porteur de la relance donc on se doit de les porter, c'est donc une décision responsable me semble-t-il.

**T. ANNEIX** demande à répondre. **Mme BESSERVE** demande que les interventions soient regroupées pour que ce ne soit pas un débat en ping-pong tout au long de la séance.

**R. PIEL** répond qu'il ne comprend pas. « On est en train de discuter d'un budget, on peut quand même poser des questions et avoir les réponses. Sinon, vous avez la parole et personne ne la prend. »

**L. BESSERVE** : Ces échanges ont eu lieu en commission. Vous êtes élu depuis 25 ans, 25 ans de débat, vous connaissez quel est le processus d'une délibération. On présente la délibération. Il y a un temps d'échange et de débat, et au moment de conclure, on met aux voix....

**R. PIEL** : On est dans ce temps de débat. Les impôts ont baissé mais quand vous expliquez ça, vous nous dites on va les augmenter ailleurs. Mais si on a supprimé la taxe d'habitation, c'est quand même

pour que la consommation des français augmente. Ce que vous êtes en train de faire, c'est un détournement des intentions du gouvernement. Par ailleurs, quand nous, nous parlons d'un emprunt à faire, on sait qu'on n'a pas les moyens actuels de nos politiques. Et la démonstration que nous voulons faire, c'est que nous sommes dans une aporie financière, un cul de sac, c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à s'en sortir de ça. C'est ça que nous voulons souligner. Autre réflexion, on a une taxe d'habitation sur les résidences principales qui va être compensée par le transfert de la taxe foncière perçue par les départements. Est-ce que cela ne va pas avoir une autre conséquence sur l'augmentation du foncier au niveau de notre commune ?

**L. BESSERVE** avoue ne pas avoir compris la question. Elle souhaite clore le débat. « Je pense que Q. JAGOREL a été clair, donc est-ce que vous ne comprenez pas ou est-ce que c'est une posture ? Mais toujours est-il que cette proposition d'augmentation de 35€ en moyenne par an, par rapport à la disparition de la taxe d'habitation qui est de 760€/an sur Betton est maintenue. Nous demandons un effort collectif pour assurer toutes les politiques envers tous les Bettonnais et notamment ceux qui en ont le plus besoin et avoir cette vision d'investissement sur les 6 années à venir. Je mets aux voix cette délibération...

**A. BIDAULT** souhaite intervenir et répondre à Q. JAGOREL. Vous n'avez pas réagi ni vous, ni Mme la Maire sur la participation citoyenne, cette décision n'est pas prise du tout avec les citoyens. D'un point de vue démocratique également, les discussions qui ont été faites en commission avec ce report en 2022 qui avait l'air d'être une situation acceptable qui n'est pas retenue non plus. D'un point de vue démocratique ça me pose problème. Vous n'êtes pas revenue sur l'omission de ce point lors de votre campagne qui a l'air d'être acceptée en tant que tel. Et la taxe d'habitation qui est diminuée, elle est déjà anticipée par les ménages depuis 3 ou 4 ans, on ne peut pas reprendre d'un côté ce qui a été donné de l'autre. Cette diminution est déjà acquise dans les budgets de chacun.

**L. BESSERVE** : Nous lançons des concertations sur certains sujets mais sur celui-ci dans ce contexte ce n'est pas facile non plus. On peut lancer des concertations sur pleins de choses, mais il est essentiel de viser des sujets sur lesquels les gens sont extrêmement concernés, bien sûr que sur la taxe foncière, les gens sont concernés mais à cette hauteur-là, on expliquera le budget de façon dans le Betton Infos. Mais la concertation à ce niveau, c'est tout un programme à bâtir. Il n'empêche qu'on pourra le faire dans les années futures mais pour cette année, cette proposition a été largement débattue. J'ai trouvé dans votre intervention, M. BIDAULT, des propos un peu limite vis-à-vis de certaines personnes. Je mets aux voix cette délibération....

**T. ANNEIX** : Je ne comprends pas quand vous dites que M. BIDAULT a eu des propos limite...

**L. BESSERVE** : On reprendra le texte qu'il a émis. Et j'ai pensé que ces propos étaient limite oui...

**R. PIEL** : Les propos de M. BIDAULT sont partagés par nous 5. Je ne crois pas qu'il faille stigmatiser un élu particulièrement.

**L. BESSERVE** : Vous savez le faire aussi de temps en temps. Donc quand je dis M. BIDAULT, je suis ravie de savoir que ces propos sont portés par vous 5. Donc je mets aux voix...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les taux d'imposition 2021 comme précisé ci-dessus.

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 24 votes « pour », 4 absentions (B. TANCRAI, M. TOMASI, N. JAOUEN, E. SAUVAGET) et 5 votes « contre » (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

#### **14. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)



Après le débat d'orientations budgétaires, le conseil municipal dispose d'un délai de deux mois pour procéder au vote de son budget primitif. Son équilibre est en adéquation avec la présentation de la prospective budgétaire.

Suite à une présentation analytique, le conseil municipal procède au vote du budget primitif de la commune et de ses budgets annexes qui s'équilibrent ainsi :

<b>Libellés</b>	<b>Propositions BP 2021</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<u>Dépenses</u>	
Fonctionnement	11 860 908.32
Investissement	7 156 068.77
<u>Recettes</u>	
Fonctionnement	11 860 908.32
Investissement	7 156 068.77
<b>ZA LA RENAUDAIS</b>	
<u>Dépenses</u>	
Fonctionnement	110 034.94
<u>Recettes</u>	
Fonctionnement	110 034.94
<b>BASSE RENAUDAIS</b>	
<u>Dépenses</u>	
Fonctionnement	225 682.45
Investissement	140 000.00
<u>Recettes</u>	
Fonctionnement	225 682.45
Investissement	140 000.00
<b>ROBINAIS</b>	
<u>Dépenses</u>	
Fonctionnement	56 985.41
<u>Recettes</u>	
Fonctionnement	56 985.41
<b>LA TOUCHE</b>	
<u>Dépenses</u>	
Fonctionnement	312 180.15
<u>Recettes</u>	
Fonctionnement	312 180.15

**T. ANNEIX :** Je vais faire une petite remarque, sans animosité, je l'espère, sur les propos de M. Quentin JAGOREL, notre collègue... Quand il parle d'enjeu de communication à notre encontre, dont acte. Sauf que quelques secondes plus tard, je pense que vous faites un effort de communication assez important en approuvant la politique fiscale d'Emmanuel Macron sur la suppression de la taxe d'habitation donc si on a des enjeux de communication, prenez garde à éventuellement qu'on vous dise à un moment que vous êtes un porte-parole de notre Président. Pour revenir sur la suppression de la taxe d'habitation, vous dites les bettonnais vont récupérer de l'argent, donc 35€ on peut y aller... Il y avait une question tout à l'heure, est-ce que tout le monde autour de la table, lorsqu'on lève l'impôt, est assujéti à l'impôt qu'il va voter ? Certes non, mais je pense que lorsqu'on habite à Betton, on est aussi précautionneux sur comment vont être « traités » les propriétaires.

Sur le budget : Madame la Maire, le budget que vous nous proposez, accompagné d'une augmentation de l'impôt foncier, nous amène à faire plusieurs commentaires.

La dette publique de la France explose, elle devrait atteindre 120 % du PIB. Le déficit budgétaire français a presque doublé en 2020 passant de 93 milliards en 2019 à 178 milliards d'euros.

Pour les particuliers, le taux d'endettement du crédit immobilier a augmenté de 33% à 35% et sa durée a été allongée de 25 à 27 ans.

Le choc social frappe notre département (OF du 18/12/2020) L'augmentation du nombre d'années pour rembourser la dette n'est pas une hérésie. Notre capacité à rembourser est bonne.

À situation extraordinaire et lorsque la situation l'impose, on se doit d'être hors cadre. Il n'est plus le temps à une orthodoxie budgétaire. Les urgences climatiques et sociales imposent des choix qui ne peuvent plus attendre.

Comme le rappelait Christine Lagarde présidente de la Banque Centrale Européenne dans le journal du dimanche du 7 février dernier, le plan de relance européen de 751 milliards et sa répartition sur les états membres devra leur permettre d'agir en faveur de la transition climatique.

En votre qualité de maire et de vice-présidente de Rennes Métropole vous devez porter auprès du gouvernement et de la majorité présidentielle, une demande forte pour que ce plan de relance puisse bénéficier aux collectivités locales également.

Concernant la dette publique, on peut lire dans La Tribune Partageons l'Economie du 17 janvier 2021, les propos de Pierre Moscovici. L'ex élu socialiste et premier Président de la Cour des Comptes explique qu'il n'y a pas de problème à ce niveau de dépense publique dans le contexte de l'épidémie. Je le cite : « la dépense publique ne peut plus être considérée comme un ennemi. À crise exceptionnelle, il faut des mesures exceptionnelles ».

Plus généralement, vous le savez Madame la Maire, la commande publique est un pilier de l'économie, 10% du produit intérieur brut. Nos entreprises, artisans locaux et autres ont besoin de commandes et de marchés. Ils sont rémunérateurs, la ville de Betton doit participer à cet accompagnement.

La gestion d'une commune ne doit pas correspondre comme on le disait autrefois, à une gestion « en bon père de famille ». Elle doit s'inscrire dans un environnement plus large et avec responsabilités.

« Penser global agir local » prend ici tout sa signification.

Notre budget, à notre échelle territoriale, doit contribuer à la relance économique et diminuer « la casse sociale », il doit répondre aux besoins des Bettonnais et il doit contribuer activement à la transition écologique qui s'impose.

Vous pourrez nous objecter Madame la Maire que les finances locales ne sont pas régies/assujetties aux mêmes règles, malgré tout, que nous proposez-vous ?

Vous nous proposez ce budget avec le commentaire suivant en précisant « le renforcement des moyens humains dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse, de la solidarité et du développement durable ». Si nous consultons les documents de la commission finance du 28 janvier dernier, que constatons-nous ?

Pour la jeunesse/ enfance et animation ; masse salariale + 61 354 euros. Quoi de plus normal afin de pouvoir répondre aux besoins croissants des familles.

Dans le domaine de la solidarité ; masse salariale : + 1 169 euros. Vous nous évoquez bien entendu, les efforts faits par la collectivité dans le contexte de la COVID.

Concernant le développement durable ; on constate la création d'un 1/2 poste, que nous saluons, sur le pôle urbanisme pour un montant de +14 701 euros Vous nous proposez Madame la Maire un budget rabougri et sans ambitions. « Allons plus loin visons plus haut » disait pourtant votre slogan de campagne. Où est la diminution de l'impact carbone de notre ville ?

Budget riquiqui concernant les mobilités et le développement durable : 15 960 euros.

Comment se traduit votre montée en puissance du budget participatif inscrite dans votre programme électoral ?

Où est l'intégration des systèmes d'économies et d'énergies renouvelables et la contractualisation avec un fournisseur vert ?

Absences d'études concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments publics.

Où est votre volonté de végétalisation et de création d'îlots de fraîcheur dans les quartiers ?

Concernant la restauration municipale ; la loi vous impose 20% des dépenses en bio au 1er janvier 2022 et nous n'oublions pas votre engagement lié à la pré-inscription à la cantine.

Où est votre budget vert / green-budgetting évoqué par notre collègue Quentin Jagorel, lors de la commission du 15 octobre dernier ? Ces crédits consacrés aux objectifs environnementaux en particulier définis pour recenser, au sein du budget, les dépenses et les recettes ayant un impact environnemental significatif, positif ou négatif dans le but ensuite d'en évaluer les effets.

Où est votre volonté pour développer les modes doux de déplacements ? Pire votre volonté se traduit par la création d'un parking aux abords du groupe scolaire de la Haye Renaud.

Quelle déception, en effet à ceux qui pensaient être plus efficaces dedans que dehors. Mais peut être que, là aussi, se cachait des ambitions uniquement personnelles ?

Rien non plus, pour répondre aux besoins des familles sur les modes de gardes des enfants. L'application uniquement de la politique du chiffre est la condamnation de la politique : Madame la Maire, le philosophe Maurice Blondel écrivait « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ». Votre budget hélas ne le prépare pas. Devant ce constat, Madame la Maire, les élus de la liste Betton Responsable et Solidaire voteront contre votre proposition de budget 2021.

**Q. JAGOREL :** Sur le fait d'être le porte-parole du Président de la République, vous me faites un honneur immense d'imaginer un tel rôle. Et surtout je vois une contradiction entre les propos de M. PIEL et ceux de M. ANNEIX. Soit je dévoie avec Mme la Maire le dispositif d'exonération de la taxe d'habitation et dans ce cas-là, je m'oppose à la politique d'Emmanuel Macron soit je suis son porte-parole, mais je vous conseille de vous mettre d'accord parce que là je suis un peu perdu. Et sur le green-budgeting, c'est un travail que nous allons commencer dans les prochaines semaines avec les services, c'est un travail qui est assez long et qu'on a bien en tête. On va sans doute créer un groupe de travail ou s'il n'est pas formalisé, on va réfléchir à plusieurs et vous y serez conviés. Mais le green-budgeting, c'est plus une clé de lecture pour analyser dans notre budget l'impact en négatif ou en positif de nos décisions budgétaires en investissement et en fonctionnement, sur la biodiversité, sur le climat, sur les ressources, etc...Mais c'est un travail de comptabilité analytique qu'il faut mener et qui sera très intéressant je pense et éclairer le débat. Mais c'est vraiment une culture de gestion qu'il faut continuer à insuffler. C'est assez long à mettre en œuvre, mais c'est un objectif qu'on conserve.

**L. BESSERVE :** Je souhaite aussi répondre à votre intervention. Vous nous avez présenté un tableau de la situation économique mondiale, européenne, nationale et locale. Je tiens à dire qu'il faut qu'on s'appuie sur la situation à notre échelle, nous sommes élus municipaux et nous devons regarder les spécificités locales et la situation financière que nous avons présentée lors du débat d'orientations budgétaires. Autre remarque, vous m'interpellez sur mon rôle de Maire et de Vice-Présidente à Rennes Métropole et notamment de participer ou de répondre à des appels à projets, plan de relance notamment sur les enjeux climatiques, je vous dirai que je n'ai pas attendu d'être Maire ou Vice-Présidente puisque vous le savez comme certains autour de cette table que j'ai été moteur dans le projet Terres de Sources qui a permis d'être lauréat d'un appel à projet qui correspond à la transition agricole et alimentaire. Nous avons été aussi précurseur à Betton sur certaines expérimentations menées par la Métropole sur 1,2,3 BBC, enfin la Ville de Betton est regardée, la Métropole est regardée au niveau national sur certaines politiques de solidarité et de développement durable, notamment en matière de déchets, encore un autre exemple. Donc ici, à Betton, et à Rennes Métropole, nous nous situons dans cette dynamique-là de transition dans toutes ses dimensions. Vous soulignez aussi que la Ville doit être moteur dans la relance économique, alors les contradictions, on ne va pas y revenir... On rappelle que l'investissement sur les 4 années futures se situe plutôt autour de 2,5 – 2,7 millions, nous savons aussi que nous ne pouvons pas, on l'a démontré avec différentes hypothèses que les services ont fait et je les en remercie. A 3 ou 4 millions par an, c'est juste intenable et irresponsable. Après, vous nous interrogez sur toutes les politiques solidarité et développement durable, il y a l'analyse des besoins sociaux mais il y a aussi ce que nous portons à travers le CCAS, et nous avons aussi conforté les moyens humains au CCAS. C'est en ce sens que nous disons que nous soutenons aussi toutes les actions en faveur de la solidarité. Et sur tout l'accompagnement des familles, je voudrai rappeler que les politiques périscolaires c'est 660 000€ pour l'année 2021. Donc nous agissons aussi en faveur des politiques de la jeunesse et de l'enfance.

**A. LANDAIS :** En matière de développement durable et d'action environnementale ce n'est pas parce qu'on met beaucoup d'argent qu'on améliore les choses. Ce budget-là peut paraître modeste mais pour autant, il y a une véritable capacité de réinvention et d'adaptation. Donc ce n'est pas parce qu'on mesure la quantité d'argent qu'on met dans un budget qu'on ne fait pas de l'action environnementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE PROCEDER** au vote du budget primitif 2021 de la commune et des budgets annexes

Mise aux votes, les différents chapitres du budget principal sont adoptés comme suit :

- Chapitres des dépenses de fonctionnement adoptés par 28 votes « pour », et 5 votes « contre » (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT),
- Chapitres des recettes de fonctionnement adoptés par 28 votes « pour », et 5 votes « contre » (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT),
- Chapitres et opérations en investissements adoptés à l'unanimité sauf opération 243 « Réserves Foncières, opération 284 « Etudes d'urbanisme », opération 570 « Environnement », chapitre 204 « Subventions d'équipements versées », chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et chapitre 23 « Immobilisations en cours » qui sont adoptés par 28 votes « pour », et 5 votes « contre » (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT).

Mise aux votes des budgets annexes : les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

**L. BESSERVE** : Tout d'abord je voudrai remercier l'ensemble des services qui ont élaboré ce budget et particulièrement Madame JAVAUDIN qui a rassemblé puis orchestré tous les éléments pour cette présentation claire et précise, tout en apportant toutes les informations et formations aux nouveaux élus, avec son sens de l'écoute et sa pédagogie.

Merci également à Quentin JAGOREL pour cette présentation.

Ce soir ont été présentés le CA 2020, les raisons de l'augmentation de la taxe foncière et le budget 2021.

Ce budget 2021 s'inscrit à la fois dans une transition, par les investissements engagés précédemment, et dans une perspective, à l'aube de notre mandat.

Alors même que nous avons inscrit des crédits d'études pour la Haye Renaud, avec l'objectif de rénovation et d'extension de l'école maternelle, ainsi que des crédits d'études pour les secteurs de la Gare et de la Forge, nous réfléchissons ensemble à la réhabilitation du Prieuré et à la réalisation d'une piste d'athlétisme.

Nous poursuivrons la rénovation de nos équipements et espaces publics avec ces objectifs de réduction de consommation énergétique, de qualité de vie et d'optimisation dans les usages.

Avec Rennes Métropole, nous travaillons à la réalisation de la trémie (passage sous la voie ferrée) et de nombreux aménagements de sécurité et amélioration des voiries en faveur des piétons et cyclos (Petite Hublais, abords de l'école de la Haye Renaud, rue du Vau Chalet, rue du Mont St Michel...).

L'ensemble de ces choix, tant en termes de fonctionnement que d'investissement, sont à destination de l'ensemble des Bettonnaises et Bettonnais, quel que soit leur revenu, pour leur permettre de participer à la vie de la Cité et bénéficier des services ou/et équipements publics adaptés dans un cadre de vie de qualité.

Merci.

## **15. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : CRÉATION D'UNE RÉGIE DOTÉE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Lors de la construction de la salle de sports aux Omblais, la commune a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture. Ces panneaux produisent de l'électricité destinée à l'autoconsommation de cette salle et courant 2021 de la salle de tennis. Le surplus est vendu à EDF OA (Obligations d'Achat) sur la base d'un contrat d'achat (6.000 c€/Kwh). A titre d'information, pour cette 1<sup>ère</sup> année le montant facturé est de 1 428.66 € pour la période du 2/10/2019 au 01/04/2020 et de 4 228.86 € pour la période du 02/04/2020 au 01/10/2020.

Les collectivités territoriales qui font le choix d'exploiter un SPIC (service public à caractère industriel et commercial) ont l'obligation de créer à cette fin une régie locale (article L1412-1 du CGCT) disposant d'une unité de caisse différente de celle de la collectivité de rattachement (autonomie financière). Un budget annexe devra donc être créé relevant du plan comptable M4 permettant une individualisation des dépenses et des recettes.

Le conseil municipal devra fixer les statuts de cette régie et désigner les membres du conseil d'exploitation qui siégeront au conseil d'exploitation de cette régie : 3 membres dont une personne n'appartenant pas au conseil municipal et la nomination d'un directeur qui assurera le fonctionnement de la régie : préparation du budget, procédure de ventes et d'achats courants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE CREER** une régie autonome dénommée « Production d'énergies renouvelables »,
- **D'APPROUVER** les statuts,
- **DE FIXER** à 3 le nombre de membres du conseil d'exploitation soit deux élus et une personne n'appartenant pas au conseil municipal,

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité

#### **16. REGIE MUNICIPALE « PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES » : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

Suite à la création de la régie autonome « Production d'énergies renouvelables » et la fixation du nombre de membres au conseil d'exploitation, il convient donc de désigner ces membres à savoir : deux élus municipaux et une personne n'appartenant pas au Conseil Municipal.

Par ailleurs, la maire devra procéder à la désignation d'une personne pour être directeur(trice) de cette régie municipale afin de gérer les missions administratives et financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** M. PABOEUF et G. LE BRIS membres élus,
- **DE DESIGNER** M. PIOLAIN, assistante du pôle Cadre de Vie comme la personne n'appartenant pas au Conseil Municipal,

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **17. REGIE MUNICIPALE : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE M4 « PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES »**

(Rapporteur : Q. JAGOREL)

« En application de l'article 256 B du code général des impôts, une collectivité qui produit de l'électricité en vue de sa revente entre de plein droit dans le champ d'application de la TVA. Cette activité constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) sera retranscrite au sein d'un budget annexe relevant du plan comptable M4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER** un budget annexe « production d'énergies renouvelables » à compter de l'exercice budgétaire 2021,
- **D'ASSUJETIR** ce budget à la TVA,

▪ **DE MANDATER** Madame la Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier. »

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **18. PARC D'ACTIVITES DES RIGNES : DENOMINATION D'UNE VOIE NOUVELLE**

(Rapporteur : F BROCHAIN)

Les travaux de la seconde phase du Parc d'Activités des Rignés sont déjà bien engagés. Une première vente se concrétise. 2 voies ont été nommées sur la première phase : rue de la Maison Neuve et rue du Grand Rigné en référence aux lieux-dits du secteur.

Il convient de dénommer une dernière voie nouvellement créée sur la phase 2: la voie Est-Ouest allant vers Pluvignon. Il est proposé la rue du Manoir des Rignés en rappel de la mémoire du site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **DE DENOMMER** la voie desservant ce lotissement telle que désignée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **19. ADHESION A BRETAGNE RURALE ET URBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (BRUDED)**

(Rapporteur : A. LANDAIS)

Fondée en 2005, l'association BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable) a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Les communes adhérentes sont accompagnées par des chargés de projets et disposent de ressources documentaires dans de nombreuses thématiques, pouvant ainsi servir à l'ensemble des élus et agents de la ville, notamment les suivantes :

- Agriculture et restauration collective,
- Démarches globales et participatives,
- Environnement et biodiversité,
- Aménagement, urbanisme et habitat,
- Economie locale, commerces et services,
- Equipements publics,
- Culture et tourisme,
- Energie,
- Mobilités.

En outre, Bruded organise régulièrement des visites et des rencontres afin que les collectivités partagent leurs expériences.

L'objectif est une montée en compétence et de gagner en efficacité grâce à l'appui d'un réseau de collectivités.

L'adhésion peut être annuelle (délibération d'adhésion à prendre chaque année) ou pour la durée du mandat 2020-2026 (pas de réduction du coût).

Le montant de l'adhésion est de 0,30€ x le nombre d'habitants, soit pour Betton en 2021 : 12221 habitants x 0,30€ = 3 666,3€ / an.

Il convient en outre de désigner un représentant titulaire qui sera le contact privilégié avec l'association et un représentant suppléant pour recevoir les informations relatives à l'activité de Bruded.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- **D'ADHERER** à l'association BRUDED pour l'année 2021,
- **DE DESIGNER** Alice Landais en tant que représentante titulaire et Nathalie LOGEAIS PIEL en tant que représentante suppléante auprès de cette association,
- **D'AUTORISER** Madame La Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.

## **20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2021**

(Rapporteur : F. MIGNON)

Le CCAS est un établissement public administratif de la Ville de Betton chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Il fonctionne avec son propre tableau des effectifs. Conformément à l'article 25 du décret du 6 mai 1995, qui prévoit que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les subventions versées par la Commune, le CCAS reçoit une subvention de la Ville de Betton évaluée annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Dans ce cadre, le CCAS de Betton accompagne et apporte une aide en direction des publics les plus fragilisés : familles ayant des revenus faibles, personnes âgées. L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) qui en dépend gère la mise à disposition de 31 places et le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile facilite le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Afin d'aider à financer ces actions, le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention au titre de 2021 de 179 000 € répartie de la façon suivante :

- 116 750 € pour les charges de personnel,
- 18 500 € pour les aides apportées aux familles dont le logement d'urgence,
- 20 000 € pour l'organisation du repas des aînés
- 20 000 € pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux
- 3 750 € pour les charges diverses de fonctionnement

**S. LAPIE** : Madame la Maire, la semaine bleue et le repas de nos aînés ont été annulés à cause de la COVID 19. En commission cohésion sociale, il apparaissait possible de proposer une éventuelle compensation pour ce repas. Nous, élus « Betton Responsable et Solidaire », avons proposés d'offrir un panier garni de gourmandises, de produits de nos commerçants locaux, ce qui nous permettait à la fois de soutenir le commerce local et de briser l'isolement de nos aînés en cette période difficile et de leur faire plaisir.

Notre proposition, que nous avons relancée par email, n'a pas été prise en compte. Nous avons pu prendre connaissance du bureau municipal qu'une simple lettre avait été envoyée !!! Betton ville « amis des aînés » mais cette année oubliés !!!

De nombreuses communes comme : Saint Grégoire, Montgermont, Saint Aubin du Cormier, Mordelles, Corps Nuds, Chavagne, Melesse, Combourg, La Chapelle-Chaussée, Romillé, Saint Domineuc, Pleugueneuc, Plesder, Mordelles, Cintré .... ont réussi et choisi de distribuer un panier, avec un portage par les élus et le CCAS.

Alors notre question, pourquoi cela n'a-t-il pas pu se faire à Betton ?

Merci Madame la Maire.

**F. MIGNON :** Mme LAPIE, je tiens à préciser que ce point n'a pas été évoqué en commission mais à l'issue d'une commission, entre quelques élus en sortie de commission. Effectivement, c'est une demande qui nous a été faite par quelques élus soit de votre minorité soit de notre majorité et c'est un point qui est remonté et a été discuté en bureau municipal. Nous avons interrogé les services pour envisager les modalités de réalisation d'une telle action. Il s'est avéré d'une part que le budget initialement dédié aux repas des Aînés avait été en partie reversé en budget global et notamment consacré à quelques dépenses pour couvrir l'impact de la COVID sur la commune. D'autre part, au regard du budget disponible restant, il nous semblait que cela aurait été un panier garni bien maigre pour témoigner de notre soutien à l'endroit des aînés de la commune. Puisqu'on était sur un montant disponible à l'époque de 5 ou 6000 euros, hors après consultation des services, il s'avère que la cible des aînés peut s'élever à 2000 personnes en fonction de ce qu'on retient comme critère. Donc 2000 habitants pour 5000 €, je vous laisse calculer, ça fait un panier garni bien maigre. Enfin, en terme de ressources, en période de Noël, les services étaient très mobilisés sur l'opération bons de Noël qui a rencontré encore cette année, un succès important et qui a mobilisé fortement les équipes du CCAS. Enfin, et c'est un point essentiel, ce que viennent chercher nos aînés à l'occasion du repas des Aînés, c'est la convivialité et on a considéré que la distribution d'un panier garni n'amène pas la même convivialité qu'un repas entre pairs et avec les élus.

**S. LAPIE :** Donc il y aura un report cette année, 2 repas seront organisés en 2021 ?

**F. MIGNON :** On s'engage en effet à organiser un repas des Aînés dès que le contexte sanitaire nous le permettra. On espère tous que ce sera le plus tôt possible. Aucun d'entre nous ce soir n'est en capacité de dire que ça pourra se tenir dans les semaines qui viennent, ni même au printemps ou si on est en capacité d'en organiser un avant les grandes vacances. On peut aussi envisager une autre forme de manifestation, soit repas soit événement festif et en fin d'année, on débloquera alors une subvention complémentaire pour l'organisation d'un tel événement sur le second semestre

**R. PIEL :** Par rapport à la pression que subit le SAAD et ses difficultés à prendre en charge des demandes qui sont faites par des particuliers. Qu'est-ce qui est mis en place pour ces personnes que le SAAD ne peut pas prendre en charge pour qu'ils ne soient pas laissés sans aucun service ?

**F. MIGNON :** Cette question qui relève du CCAS qui aura lieu demain soir. Concernant le SAAD, René, il y a en effet une pression sur le SAAD que tu connais sur cet établissement-là, une pression forte, beaucoup de demandes. Aujourd'hui, on est en capacité d'absorber la demande qui remonte au SAAD par les usagers. Il y a un rééquilibrage des ressources à trouver sur le début d'année parce qu'il y a eu des mouvements de personnel ou des absences qui ont pu être compensés par des remplacements. Donc on est aujourd'hui en capacité d'absorber la demande. Néanmoins, il peut s'avérer que certaines demandes, du fait même de la demande, qui porte plus sur du soin qu'autre chose, relèvent d'un relais partenarial avec les partenaires du territoire que peuvent être d'autres associations le SPASAD, SAAD de commune de proximité voire limitrophes. Donc on travaille également sur ce partenariat-là.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention au CCAS d'un montant de 179 000 € pour 2021

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité.



## 21. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Rapporteur : T. FAUCHOUX)

Par la variété de leurs champs d'action et la diversité des activités qu'elles proposent, les Associations sont au cœur de la dynamique de vie de la Ville de BETTON. Elles favorisent la cohésion sociale et le vivre ensemble. Elles sont vectrices de citoyenneté, de participation, d'implication et d'épanouissement des habitants. Elles contribuent à l'éducation des plus jeunes et elles favorisent l'animation, l'attractivité et le rayonnement de la ville.

La Ville de Betton pose ainsi « le fait associatif » comme une complémentarité de « l'action municipale » inscrite dans une démarche de soutiens, de coopérations, de co-constructions et de réflexions partagées. C'est d'autant plus important dans le contexte sanitaire que nous traversons et qui met en difficulté la vie des Associations : ralentissements, voire arrêts, des activités, impossibilité d'organisation d'évènements ou de manifestations, baisse du nombre des adhérents, affaiblissement de l'engagement bénévole, mise en activité partielle des salariés, ... Les responsables associatifs sont confrontés à des gestions administratives, humaines et financières devenues complexes et à des enjeux économiques qui peuvent perturber la mise en œuvre de leur projet associatif et de leur vocation sociale.

Conscients de la richesse que représente le tissu associatif pour notre ville, les élus municipaux souhaitent que la Ville de Betton poursuive son rôle de facilitateur et de soutien à la vie des associations bettonnaises, dans le respect de ses capacités et de ses moyens. Cette logique de partenariat Ville-Associations se traduit par :

- Des relations régulières et de proximité avec l'ensemble des Associations,
- Des accompagnements à leurs projets,
- Des participations à leurs instances dans le respect de leur indépendance.
- Des mises à disposition à titre gracieux d'équipements, de matériels, de véhicules, de services
- Un accueil et un soutien administratif et logistique dédiés.
- La signature de conventions pluriannuelles,
- Des attributions de subventions.

Les dossiers de demandes de subvention présentés en Conseil Municipal ont fait l'objet d'une étude approfondie par les adjoints délégués et les services, complétée par des rencontres spécifiques avec des associations et un travail mené en commission avec les élus municipaux.

L'attention s'est portée sur l'impact des activités et des projets des Associations en termes d'action sociale, d'inclusion, de population concernée, de dynamique de vie locale et de rayonnement de la ville.

Nous avons aussi tenu compte de la concordance entre le montant de la subvention demandée et le niveau des actions menées, la présence ou non de salarié.ées, ....

Il a été proposé également de recenser les élus impliqués dans les bureaux et conseil d'administration d'Associations Bettonnaises afin d'avoir connaissance lors du conseil municipal, des élus ne pouvant pas prendre part au débat préalable et au vote pour l'attribution des subventions des Associations concernées.

Suite à ces rencontres et à ces réflexions, après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions telles que présentées et annexées à la présente délibération

Mise aux votes, la délibération est adoptée à l'unanimité. Les élus n'ayant pas pris part au vote du fait qu'ils sont personnellement (ou un membre de leur famille) concernés par une association sont répertoriés dans la pièce jointe à la délibération.

**L. BESSERVE** : Merci aux services et merci à Thierry pour ce travail de fourmi qu'est l'analyse des dossiers de demandes de subvention. Et merci aussi aux élus qui s'impliquent dans la vie associative

qui est le ciment de la vie de notre commune. En ces temps difficiles merci aux uns et aux autres qui s'investissent ou soutiennent une association d'une façon ou d'une autre.

## **22. MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE**

(Rapporteur : M. PABOEUF)

Vu le code de l'Education et notamment l'article L. 212-7 relatif au ressort des différentes écoles publiques d'une commune et l'article L. 131-5 portant obligation aux familles de se conformer à la carte scolaire,

La sectorisation scolaire est déterminée par la délibération n° 14-177 du 10 décembre 2014 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les élèves du 1<sup>er</sup> degré des écoles publiques de la commune sont scolarisés en fonction de leur adresse. Le découpage de la carte scolaire de la commune s'appuie sur l'implantation géographique des écoles publiques de la Haye Renaud, des Mézières et des Omblais.

Il vise à répartir les enfants de façon équilibrée en fonction de leur adresse et à conserver une mixité sociale.

Les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse régulière et des ajustements mesurés de la carte scolaire, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

L'urbanisation de nouveaux quartiers à l'Est de la commune (ZAC de la Plesse) et au Nord (quartier de la Forge) influera sur les effectifs. Parallèlement la dynamique démographique des classes d'âge concernées par une scolarisation en maternelle et élémentaire à l'Ouest de la commune va connaître un ralentissement.

Par ailleurs la modification de la carte scolaire en date du 10 décembre 2014 concernant le secteur situé entre les rue du Trégor, de l'Argoat, et l'avenue de l'Europe ne semble plus justifiée par la situation actuelle et complexifie la lisibilité de la carte scolaire.

Par conséquent une nouvelle sectorisation entrera en application pour la rentrée de septembre 2021.

Ainsi :

- Le secteur compris entre le canal et la voie ferrée sera dirigé vers l'école des Omblais (limite nord, nord de la commune et limite sud, Enseigne de l'abbaye)
- Le secteur compris entre les rue du Trégor, de l'Argoat, et l'avenue de l'Europe sera dirigé vers les Omblais (rues de l'Aulne, du Trieux, allées de l'Ile Grande, d'Arz, de l'Ile aux Moines)

Toutefois, afin de ne pas bouleverser le fonctionnement des écoles et les organisations familiales, sa mise en œuvre est progressive selon les modalités suivantes :

- Les nouvelles inscriptions (pour des enfants sans fratrie scolarisée à Betton) sont concernées par les nouveaux périmètres
- Les enfants déjà scolarisés ont, quant à eux, la possibilité de rester dans leurs écoles actuelles ou d'intégrer leurs nouvelles écoles de secteur (avec application des mêmes dispositions pour la fratrie éventuelle qui entrerait en petite section de maternelle ou en CP)

**L. BESSERVE** : Ce travail est issu d'un travail réalisé par les services Vie de la cité et Aménagement avec la mise en place d'une prospective en fonction de l'urbanisation. Et cette dernière prospective a clairement montré une évolution des effectifs sur la Haye-Renaud alors même que les effectifs sur l'école maternelle Omblais diminuaient et qu'à l'école des Mézières, c'était plutôt stable. Il faudra réactualiser les chiffres régulièrement. Je citerai simplement le ralentissement de la livraison de logements sur 2020, François tu l'a souvent évoqué, on est plutôt à 50 logements livrés en 2020 alors

qu'il était prévu entre 150 et 200. Ce que j'ai évoqué tout à l'heure aussi, la pression du foncier, coût de la construction qui augmente, les délais de construction qui augmentent, donc les livraisons de logements seront un peu plus étalées qu'on avait imaginé. C'est un travail qu'il faut qu'on réactualise tous les 6 mois. Il y avait eu une présentation en bureau, en commission mais également en visio avec les directions et les parents d'élèves délégués.

**A. BIDAULT :** Madame La Maire, chers collègues, nous tenons à vous faire part ici des différentes réserves que nous avons par rapport à cette proposition de modification de la carte scolaire.

- On peut tout d'abord s'interroger sur ce qui ressemblerait à un retour quasiment rue pour rue à la carte scolaire de 2012 alors que la ville a beaucoup changé depuis. Changer la carte scolaire a un impact important sur la vie d'un quartier, son changement qui peut être nécessaire doit pourtant être rare et ancré dans le long terme. Tout changement crée une rupture entre les familles qui ont des enfants scolarisés dans l'école de rattachement actuelle et les familles qui scolariseront leurs enfants dans la future école de rattachement. L'école rapproche naturellement : les parents se croisent quotidiennement, partagent des événements plus ponctuels organisés à l'école, les enfants partagent leur scolarité.

- On peut comprendre qu'il est aisé de considérer la voie ferrée comme frontière claire quand on regarde une carte de Betton vue du ciel, frontière tout à fait justifiée en 2012. Pourtant, pour les enfants de La Forge ou de la Robinais, vers Chevaigné, le passage actuel sous la gare et la nouvelle trémie rendent cette frontière moins évidente en 2021. Ces nouvelles habitations sont oubliées par la politique de la ville et ce depuis leur création. La trémie aurait été un atout pour qu'ils rejoignent l'école de La Haye Renaud en voiture.

- N'oublions pas non plus qu'il reste encore à penser, particulièrement pour ces quartiers, à des solutions de mobilité douce et sécurisée aussi bien vers La Haye Renaud que vers les Omblais. Les solutions à inventer ne se limitent pas à la création d'un nouveau parking. Nous ne pouvons d'ailleurs que regretter votre refus d'aborder dès aujourd'hui les problématiques de mobilités entre les écoles, demande pourtant clairement exposée au conseil de la mobilité par les représentants des parents d'élèves et demande que vous repoussez à la rentrée 2021. Mais la Robinais n'est pas le seul quartier difficile d'accès, un certain nombre de routes rurales (au nord, à l'est, à l'ouest) sont également peu sécurisées pour nos enfants, non praticables ni à pied, ni à vélo. Des parents réclament la mise en place de navettes, éventuellement payantes, pour diminuer la circulation automobile tout en augmentant l'autonomie des enfants, est-ce que ces propositions sont étudiées aujourd'hui ?

- On peut s'interroger également sur d'autres rues de la carte scolaire qui vont être rattachées aux Omblais. Ces rues forment un triangle vers Melesse avec des noms d'île (Houat, Bréhat, Ouessant etc.) ainsi que la rue de l'Aulne, toutes à deux pas de l'école privée et de l'école publique des Mézières, mais éloignées de leur école de rattachement des Omblais. Il y a bien entendu de nombreuses raisons pour qu'une famille choisisse les services de l'école privée plutôt que ceux de l'école publique, la question de proximité peut être un critère important pour certaines familles, la qualité des espaces de travail et d'activité proposés aux enfants en est un autre. Défendre une éducation publique dans notre politique locale est un marqueur de gauche indiscutable.

Certains à vos côtés s'étonnent du faible pourcentage d'enfants qui vont à l'école privée, au regard des statistiques régionales. Peut-être voudraient-ils une deuxième école privée sur la commune ? Cette situation est héritée de choix politiques depuis des décennies. Nous ne sommes pas favorables à mettre en place une carte scolaire dont un effet connu serait de demander à l'école privée de compenser une offre insuffisante au nord-ouest avec une école publique maintenue en très large sureffectif et une école de rattachement éloignée.

Nous pensons que vous devriez engager rapidement des travaux pour stabiliser l'école des Mézières à 8 classes confortables, ce qui continue à correspondre à l'esprit de cette école et permettrait de renforcer l'attractivité des Mézières en intégrant dans sa carte scolaire le triangle de rues dont je viens de vous parler.

- Vous avez par ailleurs volontairement demandé d'écarter un certain nombre de critères pour établir vos projections, en particulier ceux liés aux changements de résidents dans les habitations actuelles. Vous savez également que l'école des Omblais, un peu vieille, était petit à petit moins attractive par

rapport à la toute récente école privée. Certains sont partis à cause de la semaine des 4 jours et demi, mais également parce qu'une période de travaux allait survenir. Cela ne sera plus le cas pour les nouvelles familles à venir sur le sol de la commune qui pourraient faire le choix de l'école publique à distance égale, tout en profitant également de la présence du collège à proximité pour les familles ayant plusieurs enfants. On peut penser que le groupe scolaire des Omblais va augmenter sensiblement son attractivité vis-à-vis de l'école privée.

Madame La Maire, pour toutes ces raisons, vous comprenez donc que nous voterons contre la mise en place de cette carte scolaire.

**M. PABOEUF :** Vous soulignez l'idée que je partage qu'une carte scolaire doit être stable dans le temps car elle crée du lien entre les enfants. Donc cette carte scolaire a été modifiée en 2012, en 2014, nous sommes en 2021, nous revenons en effet à la carte de 2012 et cela se justifie. Et cela répond aussi à une approche historique de Betton, la population bettonnaise implantée depuis longtemps pensait que la carte d'avant 2012 était toujours en vigueur et avait une certaine idée de quel quartier était rattaché à quelle école. Donc je pense qu'on a bien une logique de continuité des sectorisations scolaires en adaptant à la réalité des besoins de court et moyen terme.

Vous mentionnez que la carte est claire vue du ciel et pas forcément cohérente à l'échelle du sol, de fait tous les exemples que vous mentionnez, nous les avons testés pour répondre à l'objectif principal qui est de désengorger l'école municipale de la Haye-Renaud qui si il y a 10 ans, celle-ci se vidait et celle des Omblais se surchargeait, aujourd'hui, on est dans un effet de bascule inverse. Et les scénarios étudiés avec les services que je remercie d'avoir remanié plein de fois, à ma demande, en travaillant sur une zone au Nord, sur une zone au Sud, une sectorisation en 2 morceaux, en 3 morceaux, aucun de ces scénarios ne permettait de répondre au premier besoin qui était de désengorger l'école de la Haye-Renaud qui est sur une perspective de progression importante depuis quelques temps déjà.

Vous m'interpellez très clairement sur une sectorisation qui privilégierait l'école privée au regard de l'école publique, alors je tiens à vous rappeler qu'entre l'école des Mézières et l'école des Omblais à vol d'oiseau il y a 800 mètres, à pied en passant par les chemins, il y a 1 km. C'est-à-dire que quiconque est entre ces 2 écoles est près d'une école. Surtout qu'on m'a renvoyée à ma ruralité profonde et au fait que je suis habituée à voir des écoles privées.

Concernant le triangle de rues rattaché désormais aux Omblais, là aussi nous avons fait des essais avec les services, pour que toute cette zone au Nord soit rattachée à l'école des Mézières parce que ça paraissait plus lisible et plus facile mais au vu de la capacité immédiate de l'école des Mézières, c'était une prise de risque de surcharger une école actuellement remplie alors que l'école des Omblais est en capacité d'accueillir ces enfants en plus. Donc c'était une décision déraisonnable de modifier cette sectorisation vers les Mézières et il était important de remodeler cette sectorisation et de la clarifier parce qu'une grande partie des demandes de dérogation qui nous parvenait au cours de l'été était des gens qui voulaient aller soit vers les Mézières soit vers les Omblais, pas tant pour des raisons de proximité mais juste parce qu'ils ne comprenaient pas laquelle des 2 écoles était leur école de rattachement.

Et puis quand on parle de la praticité pour les citoyens et du service rendu, la carte scolaire est faite pour être la plus claire possible en fonction des capacités d'accueil des écoles et des besoins spécifiques exprimés par les familles, les services et la Mairie peuvent étudier des demandes de dérogation pour répondre au plus juste à la spécificité des demandes de chacun dans le respect d'une logique globale dont on a besoin pour planifier.

Vous m'avez dit qu'on avait fait le choix de conserver un critère de choix de résidence pour faire la carte scolaire et je n'ai pas compris.

**A. BIDAULT :** La spécificité du quartier des Mézières ou même de celui des Omblais font que certains immeubles en particulier, des immeubles collectifs voient leur population évoluer plus rapidement que les maisons, ce n'est pas uniquement lié à la construction du bâtiment mais simplement à un renouvellement interne de ces habitations.

**M. PABOEUF :** On a voulu dans la prospective avoir une vision plus fine sur d'une part les mutations et d'autre part le parc locatif qui mais on avait aucun moyen de l'estimer de manière fiable et on a

choisi de ne pas l'estimer au hasard. Je partage la remarque sur le fait qu'il faut affiner cette approche-là, en revanche il y a des locatifs sur les 3 secteurs, il n'y a pas de raison que cela impacte de manière significative la sectorisation des Mézières et la perspective d'évolution des effectifs des Mézières. Cela dit je suis d'accord avec vous sur le fait qu'au fil des exercices de prospective scolaire dont on a déjà fait 2 essais cette année, j'espère bien pouvoir affiner la méthode avec les services.

**V. AIT TALEB :** Par rapport aux mobilités, je vous confirme qu'on travaille les mobilités autour des écoles et c'est une priorité, ce n'est d'ailleurs pas un sujet nouveau et je suis la première à déplorer qu'il n'y ait pas eu grand-chose de fait ces dernières années. On a travaillé en commission, les thématiques du Conseil des mobilités et vous les avez validées. On va lancer les groupes de travail sur les liaisons douces dont vous avez fait mention précédemment, sur la réduction de la vitesse pour sécuriser l'ensemble du territoire communal. Et c'est dans ce cadre, que les élus qui en font partie, en lien avec les services, vont travailler sur les mobilités écoles qui est un sujet éminemment transverse, en septembre prochain. Cela permettra aussi que ce travail sur les mobilités écoles puisse se nourrir de ce qui aura été fait sur les liaisons douces et sur la réduction de la vitesse à Betton. Il y a des expérimentations qui sont sur le point d'être menées au niveau du groupe scolaire de la Haye-Renaud. Vous en avez parlé tout à l'heure, et évidemment on n'est pas à se dire qu'on va ajouter un parking à la Haye-Renaud, la problématique est bien plus vaste et tout ce qui concerne les liaisons douces est une priorité également.

**N. JAOUEN :** Je trouve dommage que la rue de Rennes qui est très proche de l'école de la Haye-Renaud, soit rattachée à l'autre école. Je comprends qu'il y ait besoin de changer la carte scolaire pour équilibrer les classes dans la ville, qu'il n'y ait pas de surplus dans certaines écoles et d'autres en sous-effectif. Cela étant, je viens d'apprendre qu'il y avait eu plusieurs possibilités qui avaient été étudiées et qu'il y avait des chiffres avec des projections du nombre d'élèves prévus dans chaque quartier. Combien, était-il prévu d'élèves dans la rue de Rennes et qui empêcherait de les mettre à la Haye-Renaud ?

**M. PABOEUF :** Je dois avouer que le détail des 3 parties, je ne l'ai pas. Mais on a fait les 3 scénarios, il n'y en avait aucun qui permettait un effet levier assez important. On avait systématiquement des écarts d'élèves trop petits. Parce qu'en fait la rue de Rennes, elle n'est pas significative car il y a eu déjà pas mal de mutations sur ce secteur-là donc les familles y habitent, les enfants sont déjà scolarisés à la Haye-Renaud et ont le droit d'y rester. Et en fait sur le secteur central, c'est le moins impactant. Ce qui est vraiment impactant, c'est la Forge et c'est la partie Sud.

**N. JAOUEN :** C'est bien mon propos justement Marianne. Je remarque qu'il y a énormément d'élèves à la Haye-Renaud à l'heure actuelle qui habite dans cette rue, je ne pense pas qu'il y ait de prévisions d'augmentation des familles donc je pense que cela va se stabiliser dans cette rue-là et du coup je trouve dommage d'inclure les quelques élèves qui vont arriver en plus. Les quelques naissances qui vont aller en maternelle aux Omblais alors qu'ils pourraient aller à la Haye-Renaud.

**M. PABOEUF :** Les familles déjà installées gardent le bénéfice de l'école de la Haye-Renaud. Les fratries qui sont déjà à la Haye-Renaud y resteront. Aujourd'hui ceux qui viennent à l'école à pied ou à vélo, ce sont ceux de la rue de Rennes et de la Forge, donc ça fait partie des choses qui sont observées, amis ce ne sont pas des critères suffisant pour sectoriser. Ça marchait nettement moins bien en gardant cette zone.

**L. BESSERVE :** Une précision Nicolas, sur le secteur du Haut Chalet donc secteur Sud de la rue de Rennes, il y a du renouvellement urbain et potentiellement des familles qui arriveront demain, donc c'est assez difficile de dire si ce seront des familles avec enfant ou sans enfant. On constate souvent dans les collectifs, il y a peu d'enfants sauf dans les collectifs logements aidés, logements sociaux. Tout dépend de la typologie des appartements. Donc c'est aussi dans cette perspective-là de renouvellement urbain sur la partie sud de la rue de Rennes qu'il peut y avoir potentiellement des arrivées d'enfants.

**B. TANCRA Y :** Marianne, peux-tu nous préciser combien d'enfants sont concernés dans ce mouvement qui sont déjà scolarisés ? Combien de familles ?

**M. PABOEUF :** Parmi les enfants déjà scolarisés, aucune famille n'est concernée puisque la carte scolaire s'applique aux nouvelles fratries et aux nouveaux arrivants. Parmi les fratries déjà scolarisés, c'est au choix des familles. Si la famille veut choisir son nouveau secteur, elle le peut mais si elle veut rester dans son école précédente, elle le peut aussi. L'enjeu de faire passer la carte cette année c'était à partir des projections de productions de logements même si aujourd'hui, on s'est dit qu'il y avait des retards de livraison. Mais il faut que les logements qui sont produits cette année avant la rentrée soient sectorisés pas à la Haye-Renaud pour que la Haye-Renaud ne soit pas en surcharge dans le 2-3 années à venir.

**B. TANCRA Y :** J'ai bien entendu bien, mais c'est le nombre d'enfants...

**M. PABOEUF :** Je t'invite à regarder le compte-rendu de la commission, parce qu'on a fait une commission entière sur les chiffres de la carte scolaire. Donc je ne les ai pas de tête, ... Je peux te dire que sur la rentrée 2021, c'est 11 élèves à la Forge et 13 élèves sur la rentrée 2022, qui sont des estimations à partir de 0,2 enfants par logement et des productions de logements attendus en 2021-2022. Je peux l'expliquer en détail mais je l'ai déjà expliqué en détail pendant une heure et demie en commission. Comme ce sont des chiffres statistiques si je les donne comme ça, ça n'a aucun sens si on ne sait pas d'où ils viennent.

Vous trouverez les chiffres pour partie dans le compte-rendu de la commission et l'autre partie se trouve dans le diaporama de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

▪ **D'ADOPTER** les périmètres scolaire des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée de septembre 2021, conformément à la carte jointe.

Mise aux votes, la délibération est adoptée par 28 votes « pour » et 5 votes « contre » (T. ANNEIX, C. GOYAT, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT)

## 23. INFORMATIONS

(rapporteur : L. BESSERVE)

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N'AYANT PAS DONNE LIEU A PREEMPTION

- 69 rue de Rennes, répondu le 18/01/2021,
- 26 rue du Mt St Michel, répondu le 27/01/2021,
- 1 allée du Chêne Flaux, répondu le 27/01/2021,

### DECISIONS DU MAIRE AU TITRE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T.

- Commande publique

### PASSATION DES MARCHÉS DE NETTOIEMENT DES ESPACES PUBLICS

Date	Objet	Attributaire	Montant		Type de contrat
			Mini H.T. par an	Maxi H.T. par an	Accords-cadres à bons de

23/12/2020	Lot 1 : Balayage mécanique des voies, des caniveaux et des stationnements publics.	COMPAGNIE DE NETTOIEMENT ET DE TRANSPORTS (NETRA) 8, Allée Adolphe Bobierre CS 13923 35039 RENNES Cedex	30 000 € H.T.	53 000 € H.T.	commandes de fournitures courantes et de services reductibles 1 fois par périodes d'un an. Période initiale : Du 01/01/2021 au 31/12/2021.
	Lot 2 : Balayage mécanique de la place de la Cale les jours de marché avec évacuation des déchets du marché.	COMPAGNIE DE NETTOIEMENT ET DE TRANSPORTS (NETRA) 8, Allée Adolphe Bobierre CS 13923 35039 RENNES Cedex	30 000 € H.T.	46 000 € H.T.	